société d'énergie la plus respectée d'Afrique

La vision de Vivo Energy est de devenir la société d'énergie la plus respectée d'Afrique.

Notre objectif est de créer une entreprise dynamique, axée sur la performance, capable d'offrir des avantages durables à ses clients, ses collaborateurs et aux communautés locales où nous intervenons.

www.vivoenergy.com VivoEnergyTN Vivo Energy Tunisie

ll sont commercialisées sous licence

Shell Licensee

HAVAS

www.tunisietelecom.tn/B2B

1288

RAPIDO PRO®

Votre accès **Très Haut Débit**

jusqu'à 100 Méga

Plus que des Solutions

TT ENTREPRISES

• Par Taoufik Habaieb

Qu'avons-nous fait de notre indépendance ?

En 60 ans d'indépendance, l'œuvre aura été fructueuse. Constitution, République, armée, statut de la femme, évacuation de Bizerte, décolonisation agricole, planning familial, éducation, santé et croissance économique ont jalonné un parcours qui a hissé la Tunisie à des positions élevées. Mais surtout un Etat moderne qui se construit. Bourguiba l'a façonné. Tout ou presque a été déployé. Sauf la démocratie ! Un ratage qui sera lourd à payer. Dès les premiers signes d'essoufflement du modèle économique et la montée des revendications sociales, le régime politique a rapidement flanché. La faille démocratique lui a été fatale.

Face au tsunami de janvier 2011, l'État a résisté, l'administration a tenu bon, les services publics ont continué à fonctionner. Le rebondissement a été rapide : nouvelle constitution, élections libres et transparentes, libertés et expression démocratique. La société civile, plus que les partis politiques, a pris le pouvoir. C'est la principale nouvelle donne qui s'impose. Une société civile qui entend ne plus subir l'État mais le façonner.

Depuis Carthage, la Tunisie s'est employée à asseoir son système politique sur les fondements d'un État qui, au gré des temps et des dynasties, a épousé diverses formes et enregistré des performances inégalées. Bien avant le protectorat français, il faut reconnaître à la dynastie husseinite des tentatives méritoires pour organiser le fonctionnement de l'État sur des bases, à l'époque, très modernes. Les Archives nationales nous renseignent sur l'organigramme du gouvernement, les attributions précises de chacun (et sa rémunération), les procédures et délais de traitement des requêtes, les programmes éducatifs à Sadiki et autres. Kheireddine Pacha y avait laissé son empreinte. A sa manière, l'Etat fonctionnait et était en avance sur les autres systèmes politiques dans le monde arabe, jusqu'à épuisement. La Tunisie nouvelle peut-elle aujourd'hui faire moins, régresser, laisser ses nouvelles institutions, à peine installées, subir un ralentissement inexplicable au moment, précisément, du décollage ?

Un an depuis son entrée en fonction, le gouvernement Essid, remanié, peine à lancer les réformes promises et à relancer le pays. L'Assemblée des représentants du peuple traîne le pas, malgré les tentatives désespérées de son président, Mohamed Ennaceur, de booster son action mais ne sachant plus par où commencer tant les attentes sont nombreuses. Pas moins de 70 projets de loi essentiels, comme ceux de l'investissement ou des institutions constitutionnelles, sans parler du code des collectivités locales et des élections municipales. Ce qui risque de retarder la dynamique tant espérée et de compromettre la tenue des élections municipales — scrutin crucial — avant la fin de l'année.

Quant aux partis politiques, en attendant leurs congrès, dont les dates sont sans cesse repoussées, ils se débattent dans leurs querelles intestines où dominent les ambitions personnelles. Nombreux sont ceux qui se résignent à subir le destin au lieu de le prendre en main.

On ne le répètera jamais assez, l'espoir repose sur la société civile. La Tunisie sera ce que les Tunisiens voudront qu'elle soit. Plus que jamais, l'imagination doit être portée au pouvoir parce qu'elle est le meilleur antidote à la sinistrose, quitte à agir à l'instinct, lorsque l'intelligence risque de se poser en obstacle ; en libérant les initiatives, en talonnant les politiques qui, sans prise aucune sur la réalité, cherchent à donner le change en voulant nous faire croire qu'ils sont aux commandes.

Un nouvel État indépendant est en gestation avancée. La société civile doit en être le moteur essentiel, faisant de la démocratie, de la transparence, des libertés et de la croissance son énergie de propulsion. Nombre de Tunisiens avaient cru que l'accouchement au forceps de la nouvelle constitution viendrait à bout de tant de souffrances et ouvrirait du jour au lendemain les portes de la délivrance. Alors que tout ne fait que commencer et que tout résidera dans l'application et l'interprétation.

Dans cette œuvre de longue haleine, ce sont les Tunisiens qui doivent prendre leur destin en main. Par la force de leurs propositions, par leur vigilance de tous les instants, par leur détermination à reprendre le travail et à créer de la richesse. N'attendons pas que les faux rois autoproclamés confisquent notre révolution. C'est à ce prix que l'indépendance se concrétisera et que l'Etat moderne et moderniste sortira des limbes.

L'Histoire ne nous pardonnera pas!■

T.H.

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Raouf Ben Rejeb
• Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot Remadi
• Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz
• Mohamed Ali Halouani • Mohamed El Aziz Ben Achour • Houcine Jaidi
• Mohamed Jaoua • Dr Essedik Jeddi • Elyès Jouini • Emna Kallel
• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Habib Mallakh
• Samir Marrakchi • Mansour Moalla • Mohamed Maghrebi
• Ahmed Ounaïes • Mehdi Taj • Habib Touhami • Riadh Zghal
• Dr Saadeddine ZMerli • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION
Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

Marwa Ayadi
(Webmaster)

Marwa Makni
(Vidéo)

PHOTOS
Leaders - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi • Hajer Ayoubi • Lamia Alayet • Samira Chtila Krifa
• Najah Kharraz• Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Sommaire

Nation

12 Jean Daniel: l'indépendance, Bourguiba, Ben Youssef et Mendès
Par Samy Ghorbal

16 Une armée nouvelle se construit
Par Taoufik Habaieb

44 Rym Mahjoub : la tigresse Afek du Bardo

55 Nouvelle présidente de l'Atfd : Monia Ben Jémia
Le combat des femmes contre la pauvreté, l'exclusion et la violence

60 Amna Guellali : Profession, bâtir un Etat de droit !

67 Indépendance : Des anniversaires pas toujours semblables
Par Salem Mansouri

Economie

71 Kamel Ghribi : Chairman of GK Investment Holding Group
Ce Tunisien qui réussit de New York à Moscou
Par Farah Goutali

75 Assurance maladie : un régime complémentaire qui cible la classe moyenne
Par Mohamed Ayadi & Houyem Chekki Cherni

79 La Tunisie : une plateforme pour l'Afrique
Par Slim Zghal

Société

84 Il y a 220 ans : un corps expéditionnaire tunisien à Tripoli
Par Mohamed el Aziz Ben Achour

91 Abbas Bahri, le savant patriote
Par Ahmed Friaa

95 Taïeb Triki : l'éducateur et l'écrivain très proche de Messaadi

101 Tayeb Saddiki, homme du théâtre du vivant
Par Raja Farhat

Document

105 La Constitution tunisienne, deux ans après (2014 -2016)
Par Rafâa Ben Achour

Billet

112 Un problème politique mal posé
Par Habib Touhami

Le Qatar et l'Italie

Deux visites à l'étranger sont sur l'agenda du président Béji Caïd Essebsi. La première serait au Qatar en avril et la seconde en Italie, en juin.■

Mini-IDN

S'ils n'ont pu se faire admettre en tant qu'auditeurs à l'Institut de la défense, les journalistes bénéficieront d'un lot de consolation. Une mini-session de formation sera organisée en leur faveur au cours du mois d'avril prochain. Prévue sur plusieurs jours et alternant communications au siège de l'Institut Bortal-Hayder et visites sur le terrain, elle sera couronnée par un diplôme décerné aux participants. Promesse ainsi tenue pour le ministre de la Défense, Farhat Horchani, soucieux de permettre aux médias de mieux connaître les activités de l'armée et de comprendre les enjeux de la lutte contre le terrorisme.■

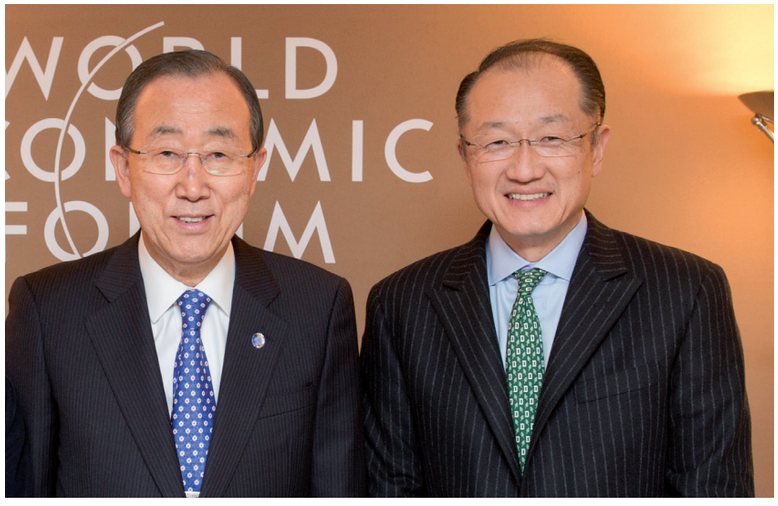

Ban Ki-moon et le président de la Banque mondiale bientôt à Tunis

Deux visiteurs de marque en ce mois de mars : le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim. La thématique de chacune de leur visite est évidente : la sécurité et l'économie. Curieux hasard, le premier est coréen et le second américain d'origine coréenne.■

Mars, le mois du travail

Reprenant le travail à peine remis de son repos de santé imposé, le chef du gouvernement s'est penché particulièrement sur deux dossiers brûlants : la sécurité et l'emploi. Son agenda pour le mois de mars leur consacre une priorité absolue. La conférence nationale sur l'emploi, prévue à la fin du mois, en sera le point d'orgue. En phase préparatoire, neuf ateliers thématiques seront organisés avant la mi-mars pour dégager des propositions concrètes. Habib Essid en a chargé deux de ses proches conseillers, Sayed Blel et Taoufik Rajhi, en coordination avec les ministres concernés. Sur cette même lancée, le chef du gouvernement veut s'assurer qu'avant ce 31 mars, tous les concours dans la Fonction publique seront lancés, les listes des rémunérés au titre des chantiers du travail vérifiées, nom par nom, la reconversion des bénéficiaires du mécanisme 16 de l'emploi réalisée, gouvernorat par gouvernorat. Bref, tout un toilettage.■

SUPERFAST CHRONO PORSCHE 919 EDITION (168535-3002). CHOPARD MOVEMENT, CALIBRE 03.05-M

Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 860 475

RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 963 555

C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS
TÉL.: +216 70 836 224

SUPERFAST
Chopard

UIB
VISA
Infinite
VISA INFINITE…L'ART DE SATISFAIRE VOS EXIGENCES
SOCIETE GENERALE
UIB
الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
VISA
Infinite

A la BADEA

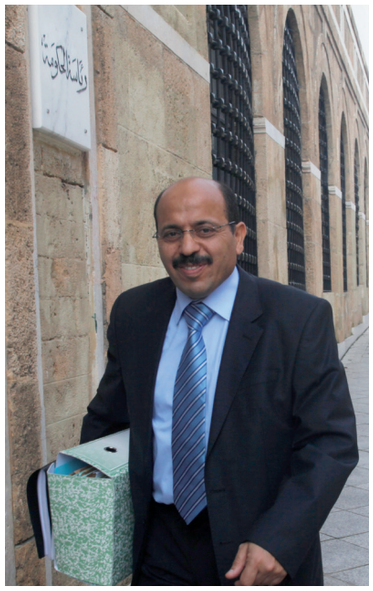

Ancien conseiller économique auprès de l'ex-chef du gouvernement Hamadi Jebali, puis promu secrétaire d'Etat chargé du Développement régional dans le gouvernement Ali Laarayedh, Noureddine Kaabi a été sollicité par la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA). Au sein de cette institution fondée en mars 1975 par Chedly Ayari et basée à Khartoum, il dirige la Division des projets. Les Tunisiens ne sont pas nombreux à la BADEA (sept au total), mais des bureaux d'études et des compagnies de BTP, notamment, sont très prisés pour les marchés d'études et l'exécution d'importants projets. ■

De la Nouvelle-Zélande au Sahara

Qui l'aurait cru ! Des touristes néozélandais, amateurs de sensations fortes, sont férus du désert tunisien et de son prolongement libyen. Par petits groupes réguliers, ils débarquent en Tunisie pour passer une semaine dans le Sud, avant de pousser leur voyage, de l'autre côté des frontières, chez les Touaregs. Ce qui les y encourage, c'est la qualité des prestations fournies par une agence de voyages tunisienne, en étroite coordination avec son homologue touareg. De retour de cette aventure, les touristes néozélandais sont ravis de se reposer quelques jours à Tunis avant de retourner à Auckland ! ■

Tourisme : les recettes égyptiennes

Comment renflouer le tourisme en ce difficile contexte sécuritaire ? L'Egypte qui en tirait sa première ressource en devises (7 milliards de dollars) et y emploie plus de 5 millions de personnes, s'y met de toutes ses énergies avec des mesures intéressantes à examiner. L'Etat monte au créneau pour renforcer la sécurité, rassurer les TO, attirer le maximum de congrès internationaux, encourager le tourisme intérieur et imposer aux professionnels du secteur une nette amélioration de leurs prestations. Sans brader les prix pour ne pas casser le produit, il s'agit de subventionner en partie des packages incitatifs.

C'est ainsi qu'un séjour de 3 nuits et 4 jours en pension complète à Charm El Cheikh est proposé aux Egyptiens pour l'équivalent de 400 DT, transport aérien compris. Pour les jeunes, 3 000 séjours dans des unités de 2 et 3 étoiles sont proposés au prix de 50 DT, voyage assuré en bus. Aussi, un appel est-il lancé aux Egyptiens expatriés pour passer au moins une semaine de vacances en famille dans cette magnifique station balnéaire, en guise de solidarité. L'essentiel, affirment les autorités du tourisme, est de maintenir les hôtels en activité et de préserver les emplois en attendant la haute saison qui démarrera en mai prochain, dans l'espoir d'une reprise escomptée. ■

Agenda

Le mois de mars sera très riche en commémorations:

2 mars
84e anniversaire de la création du Néo-Destour (à Ksar Helal)

8 mars
Journée internationale de la Femme

16 mars
Journée nationale de l'habit traditionnel

18 mars
Recueillement en souvenir des victimes de l'attentat terroriste contre le musée du Bardo

20 mars
60e anniversaire de l'indépendance.

Présidence de la République

• **Mohamed Sélim Azzabi**
Ministre-directeur du cabinet présidentiel

• **Mohamed Ridha Chalghoum**
Premier-conseiller chargé du suivi des réformes économiques

Ministère des Affaires étrangères

• **Mohamed Nejem Gharsalli**
Ambassadeur de Tunisie au Maroc

• **Mohamed Fayçal Ben Mustapha**
Directeur général des affaires consulaires

Ministère de l'Intérieur

• **Lotfi Sghaier**
Directeur général des frontières et des étrangers

• **Saber Ajili**
Directeur général de l'Unité nationale de lutte contre le terrorisme

• **Ramzi Rajhi**
Chef de la Brigade anti-terroriste (BAT)

• **Mohamed Ali Ben Tirou**
Directeur des Services spéciaux

Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

• **Ali Kahia,**
Chef de cabinet

• **Imed Triki**
Directeur général du Centre national de formation continue et de promotion professionnelle

Ministère du Commerce

• **Habib Latrach**
Chef de cabinet

• **Mohamed Saleh Bergaoui**
Inspecteur général

• **Mohsen Ben Ali**
Chef de l'unité centrale de l'encadrement des investisseurs

• **Elyès Ben Ameur**
Directeur général de la société Ellouhoum

• **Fethi Fadhli,**
Directeur général de la Société tunisienne des marchés de gros (Sotumag) de Bir Kassaâ

DECES

• **Faouzi Dhemaied,** premier directeur général de la Fipa, ancien directeur général UI Sicar, Filiale BTK

• **Abdelmajid Nouioui,** diplomate, ministre plénipotentiaire, ancien consul général à Benghazi

• **Karem Boubaker,** universitaire

THERE ARE LEADERS. AND THOSE WHO LEAD.

LA NOUVELLE BMW SÉRIE 7.

Ce sont les détails qui font la différence. La Nouvelle BMW Série 7 établit de nouvelles références. A l'instar de la version Limousine, la Nouvelle BMW Série 7 à empattement court rayonne de charisme. Une esthétique affirmée qui allie élégance et dynamisme. Des technologies visionnaires qui vous assistent en toutes circonstances. Des sensations de conduites qui redéfinissent l'agilité et le confort.

Ben Jemâa Motors S.A., 16, rue de l'Artisanat, Charguia 2, Tél: +216 70 837 355
Email: bjm@bjmotors.com.tn. www.facebook.com/BMW.Tunisia.Official

La nouvelle
BMW Série 7

www.bmw-tunisia.com

Le plaisir de conduire

Jean Daniel

L'indépendance, Bourguiba, Ben Youssef et Mendès

Par Samy Ghorbal

L'écrivain et journaliste français Jean Daniel, fondateur du *Nouvel Observateur*, livre, en exclusivité pour *Leaders*, son témoignage sur le processus qui a mené à l'émancipation de la Tunisie. Intime de Pierre Mendès France et d'Habib Bourguiba, il a eu le privilège d'assister au développement de la rencontre entre ces deux hommes, dont l'entente permit à la Tunisie d'accéder, presque pacifiquement, à l'indépendance. →

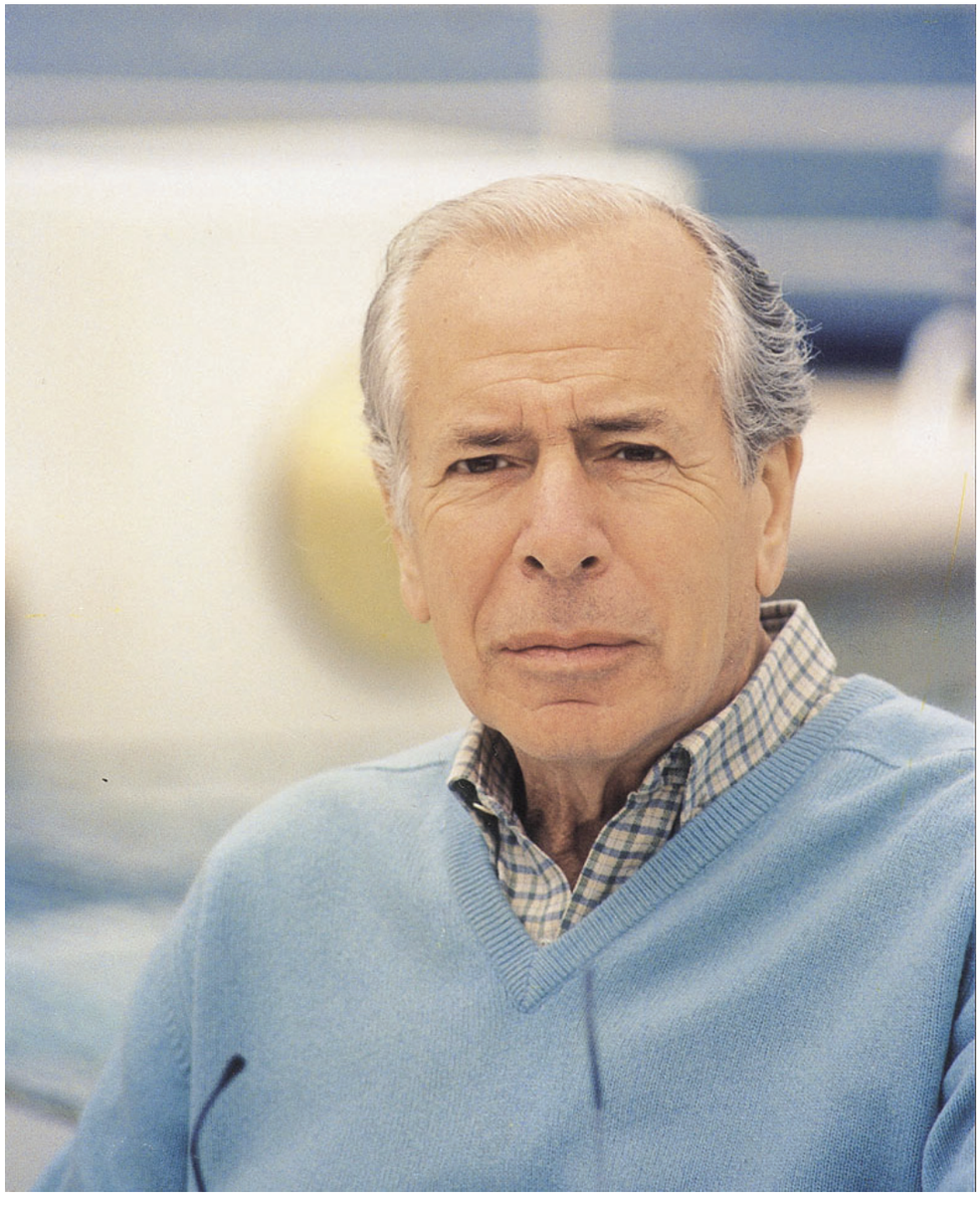

Vous avez bien connu les principaux protagonistes de l'indépendance tunisienne. Comment avez-vous vécu le 20 mars 1956?

J'ai commencé à fréquenter Habib Bourguiba au début des années 1950, quand il venait encore à Paris – c'était avant son arrestation et son exil à La Galite. J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer, une seule fois, le syndicaliste Farhat Hached (assassiné en décembre 1952 par les terroristes de la Main Rouge). Cet homme m'avait fait forte impression. Son cœur était dénué de toute haine et il exécrait la démagogie. C'était un combattant, mais il refusait de faire des promesses qu'il ne pouvait tenir. Chose rare à son époque, qui le rapproche d'ailleurs de Bourguiba. C'est une évidence, mais il est bon de la rappeler, le nationalisme néo-destourien et le syndicalisme ont agi de concert pour la libération de la Tunisie. Sans l'Ugtt, la marche à l'indépendance tunisienne aurait été bien différente et Bourguiba n'aurait peut-être pas pu prendre l'ascendant sur son rival Salah Ben Youssef. J'ai aussi rencontré ce dernier, mais une seule fois, juste avant qu'il n'aille à la conférence des non-alignés à Bandung, en avril 1955. Revenons à Bourguiba. J'étais encore un jeune journaliste lorsque je l'ai vu pour la première fois et j'ai fait de lui un portrait ébloui. Il s'approchait de vous, vous fixait de son regard bleu acier, il parlait avec passion, voulait convaincre son interlocuteur.

C'était très flatteur pour moi qui étais un jeune journaliste. J'étais naïf ! Je découvrirai par la suite qu'il était toujours dans cette disposition avec les politiques et les journalistes... Mais ce qui était surtout remarquable, c'était son sens politique. Bourguiba avait son plan en tête. Il voulait séduire par la négociation, pendant que Ben Youssef clamait la violence. Il avait une sorte de confiance inébranlable, il maîtrisait la politique française comme le plus affûté des journalistes parlementaires, il savait exactement qui pouvait évoluer, qui était susceptible d'être convaincu, qui serait inflexible. Il avait son idée, il pensait qu'en dépit de toutes les rebuffades et les brimades qu'elle lui avait fait subir, on pouvait négocier avec la France. A l'époque, cette intuition était révolutionnaire et presque blasphématoire. Les militants anticolonialistes ne juraient que par la lutte armée. Et puis il y avait Mendès France, que j'ai eu le privilège de croiser souvent, quand il a accédé à la présidence du Conseil, en avril 1954. L'indépendance de la Tunisie et les conditions relativement apaisées dans lesquelles celle-ci s'est déroulée sont le produit d'un miracle, du miracle d'une rencontre entre Bourguiba et Mendès France. Je peux dire humblement que j'ai eu le privilège extraordinaire

d'assister aux débuts de la réalisation de ce miracle.

Parlez-nous de cette relation si spéciale qui unissait Bourguiba et Mendès France…

Ils avaient beaucoup de choses en commun, à commencer par leur formation juridique d'avocat, leur volonté de concevoir la pensée politique comme toujours liée à l'action et jamais au rêve, la méthode des étapes, ce «gramscisme décolonisateur» si cher à Bourguiba qu'il tenta, vainement, de transposer au conflit israélo-arabe lors de son fameux discours de Jéricho, en 1965. Bourguiba et Mendès étaient tous deux pour le Progrès, et aucun des deux n'était très religieux. Ce qui m'avait frappé, c'est qu'ils avaient la même façon de parler l'un de l'autre, même quand ils ne se connaissaient pas encore ! L'autre point commun, c'est évidemment qu'ils étaient haïs par leur camp. Leur position était fragile, ils pouvaient tomber à tout moment, victimes d'une conjuration des leurs. Ce qui finit d'ailleurs par arriver à Mendès France. Chaque fois que l'un me parlait de l'autre, c'était pour s'en inquiéter – *«Etes-vous bien sûr qu'il réussira à tenir? Ce Salah Ben Youssef, il ne va pas nous le prendre?»*. Il a pu y avoir des mésententes sur le timing ou la façon de faire, mais l'un et l'autre se voulaient au-dessus des contingences de la négociation et laissaient faire leurs ministres. Un hasard incroyable du destin a fait ces deux hommes se rencontrer. Sans eux, la Tunisie aurait certainement fini par devenir indépendante, mais pas si vite, pas dans ces conditions. La guerre d'Algérie aurait pu tout compromettre, a failli tout compromettre. Car Mendès, qui se savait attendu au tournant par la droite et par l'armée française, était obligé de proclamer bruyamment que l'Algérie c'était la France, et de masquer ses desseins véritables pour la Tunisie. Mais son discours de Carthage, du 31 juillet 1954, promettant l'autonomie à la Tunisie, restera comme le premier acte de décolonisation de tout l'Empire français.

Cette indépendance tunisienne a-t-elle tenu toutes ses promesses ?

Non, bien sûr. Mais aucune des grandes libérations, des grandes révolutions, à commencer par la Révolution française, n'ont pu tenir leurs promesses. Bourguiba avait ses clartés et aussi ses défauts, c'était un despote éclairé. Avant cela, c'était un libérateur audacieux. Le libérateur de son pays, bien entendu, le libérateur des femmes, le libérateur de la jeunesse, par l'instruction. Il ne faut pas oublier l'autre libération, la libération des travailleurs, par le

syndicalisme. Ces ruptures sont considérables, n'ont pas eu lieu dans les autres pays décolonisés et elles façonnent désormais le caractère propre des Tunisiens. J'ajoute, pour poursuivre dans cette idée, que Bourguiba était fasciné par l'Amérique, une admiration presque naïve, car l'Amérique représentait à ses yeux la liberté, comme la France pouvait représenter les Lumières de la pensée. C'est une clé de compréhension importante. Bourguiba se considérait intimement comme le représentant de la liberté, devant la domination coloniale comme devant le traditionalisme, les superstitions et l'esprit théologien, qui asservissaient les mentalités de ses compatriotes. Mais ce n'était pas un démocrate. Il avait le goût de l'autorité personnelle. Il avait tendance à surestimer la nocivité de ses ennemis et à sous-estimer les talents de ses collaborateurs. Avec la vieillesse, il a fini par devenir le jouet de son entourage. On connaît la suite…

L'avenir de la Tunisie, cinq ans après cette révolution qui, elle non plus, n'a pas tenu toutes ses promesses, vous inspire-t-il des craintes ou appréhensions ?

Oui. La situation est objectivement très difficile, et elle est rendue encore plus compliquée par les interactions avec le contexte international, avec ce double mouvement de mondialisation et d'islamisation qui affecte le monde arabe en avivant les contradictions. La Tunisie doit vivre avec l'islamisme, donc, en un sens, Ennahdha détient peut-être la clé de l'avenir. Rached Ghannouchi semble avoir considérablement adouci ses positions, en abandonnant ses habits de doctrinaire, en se convertissant au pragmatisme. Toute la question est de savoir si cette conversion sera durable. La concurrence de Daech m'inquiète. Ce mouvement terrifiant peut rendre fous les islamistes ou au contraire les réveiller dans leur modération. J'espère que la raison prévaudra.■

S.G.

Une armée nouvelle se construit

«La Tunisie est reconnaissante à son armée, l'Etat l'appuie et les Tunisiens la célèbrent. Un soldat nouveau est né, une armée nouvelle se construit!» Devant les unités combattantes au fin fond du Sahara, sur la frontière avec la Libye, le ministre de la Défense, Farhat Horchani, galvanise le moral du commandement et des troupes. A ses côtés, le chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Ismail Fathalli, et des officiers supérieurs qui sont fiers de partager avec eux cet hommage et de célébrer, en toute modestie, de nouvelles réussites dans la protection de l'intégrité du territoire national et la lutte contre le terrorisme et la contrebande. Une mutation profonde ne cesse de s'opérer au sein de l'armée depuis la révolution.

Jamais confrontée auparavant à pareilles missions et menaces, elle a su conquérir, dès le déclenchement du soulèvement du 17 décembre 2010 et la révolution du 14 janvier 2011, sa légitimité d'armée républicaine. Quittant les casernes – et y revenir une fois la mission terminée – pour contribuer au maintien de l'ordre, la préservation des biens publics, la protection des Tunisiens, l'organisation des examens scolaires et la tenue des élections, l'armée tunisienne a porté à bras-le- corps la transition démocratique. Faisant face à l'afflux massif des réfugiés du brasier libyen, puis aux luttes intestines des factions, elle héritera avec un engagement sa faille de la situation provoquée par la crise libyenne et toutes ses retombées, telles que le terrorisme et la contrebande.→

Un réel engouement des jeunes

Se tenant loin des feux de la rampe, et à l'écart des tiraillements politiques, l'armée tunisienne gagne en efficience, assurant une montée en puissance remarquable. Rien qu'à voir à l'œuvre ces femmes pilotes de chasse, commandantes de patrouilleurs en haute mer, cheftaines d'unités de transmission, de logistique et de transport, mais aussi ces forces spéciales, et ces unités combattantes, tout cela témoigne d'un changement profond qui hisse les forces armées tunisiennes à des niveaux très élevés. Le fort engouement des jeunes observé ces dernières semaines pour servir sous les drapeaux consacre cette attractivité désormais exercée par l'uniforme kaki et ses galons.

Certes, le renflouement des crédits budgétaires, l'acquisition de nouveaux équipements, le renforcement de la formation et du perfectionnement dans des technologies de pointe s'avèrent précieux et commencent à porter leurs fruits. Mais, c'est cette capacité d'intégrer en des temps raccourcis autant de moyens additionnels d'appoint et de potentialités spécialisées précieuses qui augure la dimension nouvelle de l'armée tunisienne. Se rendre sur le terrain, au milieu des unités combattantes, dans les coins les plus reculés du pays, comme vient de le faire l'équipe de Leaders, en donne une impression édifiante. Reportage. ■■■

Sur la frontière avec la Libye

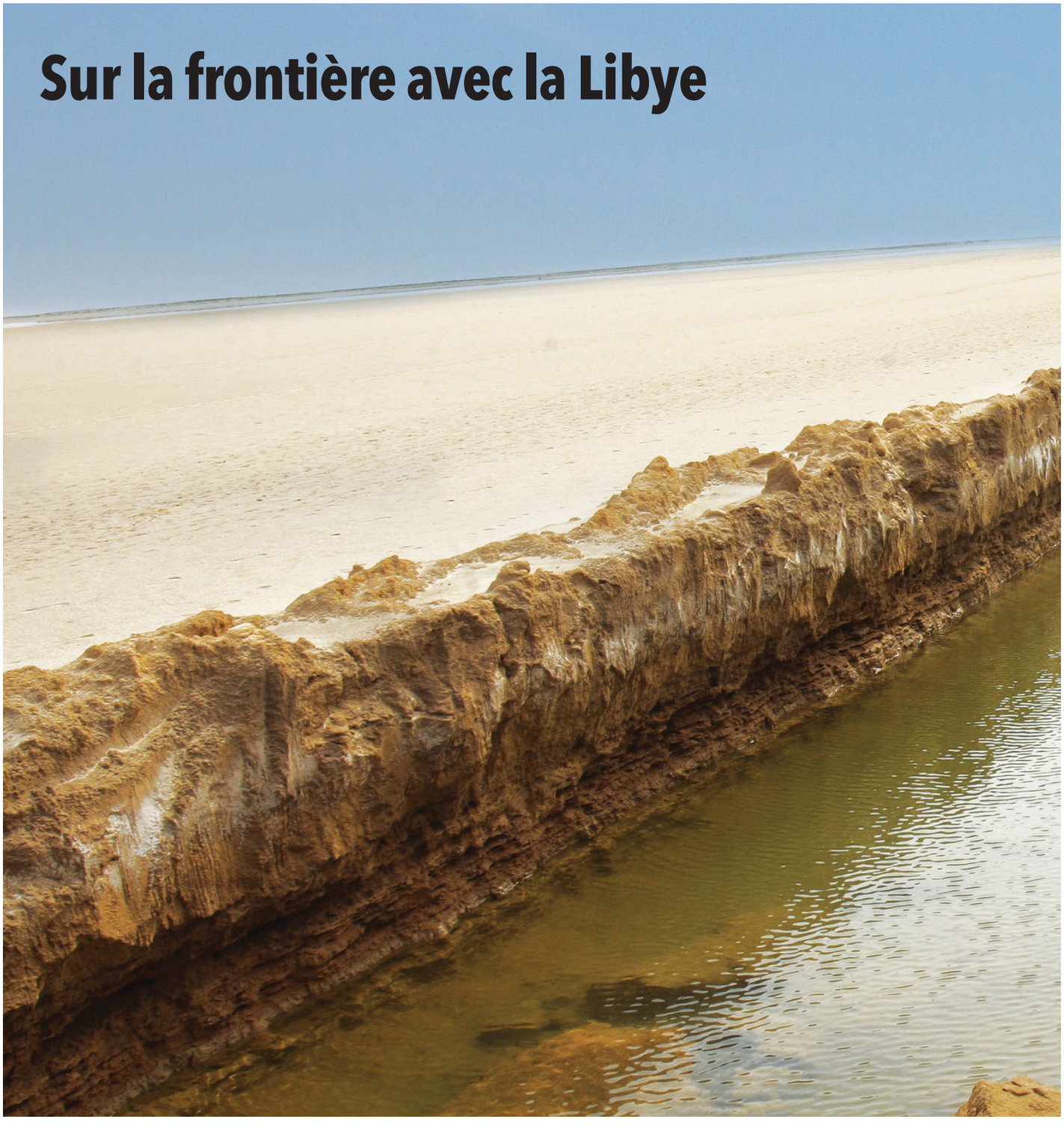

Djerba, Zarzis, Ben Guerdane, direction Ras Jedir, principal poste frontalier avec la Libye. A quelques kilomètres, vous bifurquez à droite et vous vous engagez dans le désert, en pleine zone militaire. A perte de vue, pas âme qui vive. Il faut s'enfoncer davantage dans ce grand Sahara pour rencontrer quelques chameaux esseulés ou, parfois, tout un troupeau non gardé. ■■■

■■■Soudain, surgit une patrouille militaire. A bord d'un véhicule 4x4 ultrarapide surmonté de mitrailleuses, des éléments armés sillonnent la zone. Ils utilisent le même type de véhicule, roulant au diesel ou à l'essence, que ceux empruntés par les contrebandiers et terroristes qu'ils traquent sans relâche. ■■■

■■■Mais, ils ne sont pas seuls. D'autres voitures, camions militaires, automitrailleuses, chars et blindés sont déployés, dans un vent de sable qui réduit la visibilité. Vrombissement de moteurs d'hélicoptères qui pointent dans le ciel. Une grande opération militaire déclenchée suite à la détection d'intrus dangereux ? *«Simple mission quotidienne, comme assuré chaque jour et chaque nuit»*, explique un officier ■■■

■■■ de l'armée. *«Le dispositif mis en place dans l'ensemble de la zone militaire décrétée, et particulièrement renforcé tout le long de la frontière tuniso-libyenne, est en alerte permanente»*, ajoute-t-il.

Une veille continue

Nous sommes à Mguissem, sur la frontière. Au loin, sur un monticule de sable, le drapeau tunisien flotte ■■■

■■■sous le vent. Hissé sur un mât implanté au centre d'une base de vie aménagée en plein cœur du désert, il incarne l'intégrité territoriale vaillamment défendue. Ce poste avancé est protégé par un ensemble de gros blocs en béton, ne laissant qu'un étroit point de passage sécurisé. Des tentes camouflées et des blocs d'hébergement sont sur les bordures. Rudimentaires, mais propres et bien équipés, ils offrent un minimum de confort pour le repos des soldats, même si, au Sahara, l'hiver est rigoureux et l'été torride, en plus de l'insupportable sirocco.

Sur le flanc donnant sur les frontières, un grand mirador en béton est érigé à plusieurs mètres de hauteur. L'escalier en colimaçon conduit à l'espace de garde où se relaient des militaires armés munis d'équipements spéciaux. Quatre lucarnes taillées dans le béton leur permettent d'exercer une surveillance continue sur 360°. Ce n'est pas l'unique poste avancé. L'armée en a implanté en chapelet tous les dix à quinze kilomètres.

La sécurisation des frontières bénéficie en fait de tout un dispositif intégré. Partant de Ras Jedir et aboutissant jusqu'à Dhibet, il est constitué d'une large tranchée adossée à un rideau de remblai de sable qui s'étend en dix segments successifs sur près de 250 km. Mis en place dans le territoire tunisien à une distance de 2 à 3 km des limites frontalières avec la Libye, il est doté de quelques points de passage gardés réservés notamment aux troupeaux accompagnés. Si nul ne peut prétendre à un verrouillage complètement étanche, il vise à assurer le maximum de protection contre l'émigration clandestine, la contrebande, le trafic d'armes et l'infiltration des terroristes, a indiqué à *Leaders* une source militaire. ■■■

80783
80784
80785

■■■ De premiers résultats probants

La surveillance électronique ne tardera pas à s'y adjoindre avec le déploiement d'un système de contrôle composé de caméras de surveillance et autres équipements de détection comme les radars, qui seront acquis grâce à la coopération technique fournie par des pays amis de la Tunisie, notamment les Etats-Unis et l'Allemagne. Les équipements, les moyens informatiques de renseignement et la formation en analyse et traitement de données seront d'un appoint considérable. Mais, d'ores et déjà, le nouveau dispositif a commencé à donner des résultats, ajoute la même source.

Selon le colonel-major Mohamed Chihaoui, commandant de la 1ère Brigade d'infanterie mécanisée, la valeur des produits de contrebande saisis, qui était de 500 000 D en janvier 2015, a atteint plus de 2 MD en décembre 2015 après la fin des travaux. Le nombre de tentatives d'infiltration d'armes et de terroristes n'a pas été précisé, mais tout porte à croire qu'il est important. Sur le terrain, les éléments du 33e Régiment de reconnaissance assurent une surveillance rigoureuse, avec des blindés, différents types de véhicules militaires, notamment des 4x4 ultrarapides, puissantes et armées et bénéficiant d'une couverture aérienne d'appareils de l'armée de l'air.■■■

■■■ L'un des plus grands chantiers dans le désert tunisien

Les travaux, prévus sur une durée d'un an, ont pu être achevés en quatre mois seulement grâce à l'implication intensive du Génie militaire et des différentes autres unités concernées de l'armée et aussi des différents établissements de l'Etat. Pas moins d'une dizaine de compagnies tunisiennes spécialisées ont été mises à contribution, bénéficiant de l'appui logistique de l'armée qui a organisé l'acheminement des engins, assuré l'hébergement des personnels, la logistique et la sécurisation des chantiers.■■■

■■■ Premier effet tangible, outre la dissuasion d'un grand nombre de trafiquants et terroristes, sans doute la réduction de leur mobilité. Ralentis par la nécessité de s'ingénier à trouver la faille pour surmonter la tranchée, puis le rideau de sable, ils courent de réels risques de se faire repérer et arrêter par les forces armées. ■■■

■■■ Coordination et appui logistique

En un clin d'œil, des unités terrestres de l'armée nationale surgissent de toutes parts, de l'autre côté du rideau de sable et de la tranchée, mais toujours à l'intérieur du territoire tunisien qui s'étend encore sur une profondeur de quelques kilomètres. «Des formations militaires avancées, explique le commandant de l'opération, avaient détecté, grâce au radar, la présence d'intrus dangereux à bord d'un véhicule s'approchant de nos frontières. Le renseignement a été immédiatement transmis aux unités opérationnelles qui ont reçu instruction d'intervenir. Appuyées par d'autres unités de soutien, elles ont déployé un dispositif approprié sur deux axes de part et d'autre de la cible. A titre prudentiel, un appel a été lancé par mégaphone aux intrus leur enjoignant d'arrêter le moteur, de quitter le véhicule et d'avancer vers eux les mains ■■■

■■■en l'air. Un hélicoptère qui supervisait l'opération s'est mis en vol stationnaire sur les lieux.

Les deux intrus obtempèrent aux ordres. Figés au sol, ils sont entourés par les éléments de l'armée qui avancent vers eux, mitraillettes armées et finissent par les arrêter. D'autres soldats prennent le contrôle du véhicule et se mettent à le fouiller. Tout est neutralisé, l'opération (blanche) est réussie. Cet exercice de simulation organisé lors de la visite du ministre de la Défense, Farhat Horchani, début février dernier est impressionnant. Dans cette zone militaire immense, la surveillance exercée par l'armée illustre l'importance de la tâche accomplie.

Une forte concentration de moyens

Accompagné du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Ismail Fathalli et d'officiers supérieurs, le ministre était en tournée d'inspection, mais aussi d'encouragement des équipes, comme il a pris l'habitude de faire ces derniers mois. Parti aux aurores à bord d'un avion Hercule C130 qui le déposera à Djerba, il empruntera un hélicoptère pour se rendre dans divers postes gardés confidentiels.

On le retrouve pas loin de Mguissem, arpentant le rideau de sable, puis on le suit dans un centre opérationnel. Des chars blindés sont alignés, canons en l'air et antenne de ■■■

■■■ transmission déployée. Les militaires sont au garde-à-vous pour la revue des troupes. Au passage du ministre, chacun se présente et annonce son grade. Poignée de main chaleureuse qui exprime félicitations et reconnaissance. L'Etat reconnaît leurs mérites et les encourage à s'accomplir encore plus dans leur devoir patriotique. Une forte charge émotionnelle qui galvanise le moral.

«Le bouclier de la nation»

Farhat Horchani inspectera d'autres unités, s'arrêtant particulièrement devant les véhicules 4x4 armés. *«On les achète neuves*, précise un officier, *ensuite on y installe les mitrailleuses»*. Puis, il avance vers un détachement d'unités spéciales. C'est la compagnie d'intervention militaire qui venait d'apporter un soutien précieux à la Garde nationale lors de l'opération de Beni Zalten, près de Matmata, permettant la neutralisation de pas moins de quatre terroristes redoutables. Son jeune capitaine et ses hommes, tous lourdement armés et cagoulés, gardent le succès modeste, affichant une détermination irréductible.

«Vous êtes le bouclier de la nation et avez fait preuve d'une grande performance et d'un haut esprit de patriotisme, leur dira-t-il. *Vous démontrez chaque jour l'engagement total de la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme et l'aboutissement sans cesse réussi de notre combat.»* Il suffit de penser aux exigences d'intendance, de transmissions, d'appui logistique, de coordination et de sécurisation pour mesurer l'ampleur de l'engagement opérationnel. Voir tant de valeureux militaires accomplir leur devoir national dans un esprit républicain, patriotique et dévoué est absolument édifiant sur le rôle de l'armée tunisienne dans ce contexte très particulier que vit la Tunisie pour la première fois.■

Taoufik Habaieb

Ma banque dans mon mobile !

ATTIJARI MOBILE TUNISIE

Ma banque au bout des doigts

Pour suivre et gérer vos comptes en temps réel 24h/24 et 7j/7 et en toute sécurité, téléchargez l'application « **Attijari Mobile Tunisie** » à partir des plateformes de téléchargement « App Store » (ios) et « Play Store » (Android).

L'application est gratuite et accessible en utilisant vos mêmes codes d'accès à **Attijari Real Time**.

التجاري بنك
Attijari bank

Vous allez changer d'avis sur la banque.

Centre de Relation Client 81 100 004 (Appel non surtaxé)

www.attijaribank.com.tn

GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente au plus offrant
A.O.I N° 05/2016

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres international de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien d'un bien immobilier sis à Yasmine Hammamet, Tunisie.

La Résidence « MARINA 44»

Située au cœur de la Marina « Yasmine Hammamet », la résidence donne directement sur le plan d'eau et le port de plaisance.

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

- Titre Foncier: 580829 Nabeul.
- Emplacement :
  - Au cœur de la Marina Yasmine Hammamet, donnant directement sur le plan d'eau et le port de plaisance (www.yasmine.com.tn).
  - À 15 minutes de l'Aéroport International « Enfidha- Hammamet ».
  - À 45 minutes de la Capitale Tunis et de l'Aéroport International « Tunis-Carthage ».
- Superficie du terrain : 3 524 m^2.
- Superficie couverte : 3 353 m^2.
- Superficie du jardin : 2 669 m^2.
- Accès :

1. Entrée sous forme de voie piétonne depuis l'unité résidentielle de la Marina.
2. Entrée privée à travers le pont mobile côté nord de la Marina.
3. Entrée tertiaire à travers le quai flottant depuis le canal.

- Nombre d'étages : 5.
- Nombre de pièces : 53.
- Nombre de salons : 4.
- Nombre de séjours : 3.
- Nombre de suites : 11.
- Nombre de chambres : 5.
- Nombre de salles de bains / salles d'eau : 20.
- Nombre de bureaux : 1.
- Nombre de cuisines : 4.
- Un Hammam : Au sous-sol (225 m^2).
- Nombre de terrasses bénéficiant d'une vue sur mer : 7 (environ 536 m^2)
- Nombre d'Ascenseurs : 2.
  - Un ascenseur Panoramique.
  - Un Monte Charge.
- Une piscine avec débordement au 2ème étage, d'une superficie de 42 m^2 équipée d'une pompe à eau de mer.
- Chauffage central installé.
- Climatisation centrale installée.
- Deux groupes électrogènes situés au jardin.
- Local buanderie au sous-sol.

La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité. **Le Palais sera vendu meublé**.

Le bien mis en vente relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et il est **libre de tous droits ou hypothèques**. Il figure dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale de nationalité tunisienne ou étrangère désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter le palais mis à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 22 Février au 16 Avril 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de G.I aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de quatre cent dinars (400 DT) en espèces ou par chèque.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 05/2016

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à quatre cent milles dinars (400 000 DT) pour les résidents et à deux cent milles dollars (200 000 $) ou cent quatre vingt milles euros (180 000 €) pour les non-résidents.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 19 Avril 2016 à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. L**a séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à 16H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant cent cinquante (150) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

G.I

Rym Mahjoub

La tigresse Afek du Bardo

Sport, maths et médecine : toute sa jeunesse en avait été comblée, entre Mahdia, Sfax Métaloui et Tunis . C'était son choix, sa passion ! Pour Rym Mahjoub, la médecine et la spécialité en radiologie viendront de fait. Son engagement politique, un peu sur le tard dès le 14 janvier 2011, s'imposera de lui-même. Son adhésion à Afek Tounès parmi les fondateurs en sera le prolongement naturel. Son élection à l'Assemblée nationale constituante en 2011 révèlera aux Tunisiens sa pugnacité. Et sa réélection en tant que députée de Mahdia à l'Assemblée des représentants du peuple confirmera son image d'inlassable battante.

Reste son jardin secret, outre sa famille: le malouf et, plus largement, le patrimonial. Rym Mahjoub, qui boucle dans quelques jours ses cinquante ans (née un certain 16 mars, proclamée journée nationale de l'habit traditionnel), est l'une des icônes de ces femmes tunisiennes qui façonnent l'histoire du pays et ne cessent de surprendre. →

Parcours croisé de celle que beaucoup appellent la Tigresse du Bardo

Silhouette élancée, le regard doux qui sait devenir laser, le verbe courtois, incisif quand il le faut, et le discours raisonné, qui se module en mobilisateur, indigné et consensuel : Rym Mahjoub est une superbe incarnation de la femme tunisienne. Présidente du groupe parlementaire Afek Tounès, elle continue à ferrailler, même si l'ambiance de l'ARP n'a rien à avoir avec celle de la Constituante. *«La bataille pour la constitution*, confie-t-elle à *Leaders*, *était exceptionnelle. L'accouchement a été difficile, long, laborieux et pénible. L'affrontement sous la coupole et en commissions s'était déplacé sur la place du Bardo. Le sit-in fut historique, la soirée du 13 août 2013, inoubliable. Avec les autres députés de la Kotla démocratique, on s'était réparti les tâches comme dans un jeu de rôles, organisant nos interventions, modulant le ton, alternant défense et conquête. Le jour où les débats au sein du Hiwar alwatani et de la fameuse commission des Tawafoukat, présidée par Dr Ben Jaafar, seront publiés, vous serez édifié sur le rôle de chacun !».*

«Ministre ? Je dois plutôt continuer mon travail au Bardo !»

Rym Mahjoub est certainement très fière de la Constitution. Même si elle regrette que les efforts des démocrates soient beaucoup plus concentrés sur l'identitaire, le référentiel, le régime parlementaire et les questions fondamentales de libertés, ne prenant pas suffisamment en compte les aspects économiques et sociaux. Maintenant, il va falloir s'y atteler, tout en poursuivant la déterminante mission de mettre en œuvre la constitution et en place ses institutions. *«Tout est dans l'application et l'interprétation»*, affirme-t-elle.

Si Rym Mahjoub a courtoisement décliné les propositions de rejoindre les gouvernements successifs d'Habib Essid, c'est précisément parce qu'elle considère que sa mission au Bardo n'est pas encore terminée. *«Je m'y suis tellement investie dès le premier jour que je ne peux y renoncer aujourd'hui. La mise en œuvre de la Constitution est aussi déterminante que son élaboration. Je dois m'y consacrer»*, dit-elle. Celle ■■■

NADA, ZERO!

SSANGYONG
Be yourself !

0%

ACHETER VOTRE SSANGYONG ** SANS APPORT * C'EST POSSIBLE !

en partenariat avec ATL Leasing.

3 ANS GARANTIE OU 100.000 KM

ATL LEASING
Plus qu'un leasing

www.atl.com.tn
Ennour Building, Center Urbain Nord
1082 Tunis - Mahrjène

** Sur toute la gamme.
*Sous réserve d' acceptation du dossier, offre valable jusqu'au 30 Mars.

SOTUDIS
Chemin de réussite

Tunis
Route de sousse GP1
Km7 2033 Megrine

Sousse
Route de ceinture 4022
Akouda Sousse

Sfax
Route de Gabes, bvd de l'Environnement
km 2,5 Sfax

www.ssangyong-tunisie.com

SSANGYONG Tunisie

21 308 308

Carte de crédit
TEMPO

Votre budget devient flexible

1 *J'achète maintenant*

2 *Je paie plus tard*

La Carte de Crédit TEMPO est une Carte de paiement bancaire VISA rattachée à une ligne de crédit renouvelable vous permettant de faire face à une dépense imprévue ou de financer vos divers besoins et envies (équipement maison, vacances, voyages, …) sans déséquilibrer votre budget.

Parfaitement sécurisée, vous l'utilisez quand vous voulez et où vous voulez, pour payer vos achats ou effectuer des retraits sur DAB, en toute sécurité.

Elle vous offre par ailleurs un confort supplémentaire pour votre budget grâce à une durée de remboursement confortable.

Gagnons l'avenir, ensemble
www.biat.tn

BIAT

■■■qui croyait, en se présentant aux élections de la Constituante en octobre 2011, y consacrer une année au plus, comme alors convenu, se trouve embarquée pour un bail qui s'est prolongé déjà pendant trois ans et reconduit pour cinq autres années. Le pli est pris. Rym Mahjoub n'est pas de nature à déserter le champ de bataille pour lui préférer les ors de la République.

Science et conscience

«J'ai toujours bénéficié d'affection familiale, mais je n'ai jamais été gâtée», confie-t-elle. Sauf par le concours heureux des origines, de la chance et de la récompense de ses efforts. Cette Mahdoise plonge ses racines dans une famille où la science se conjugue avec le militantisme politique. Chez les Mahjoub, on est mathématicien, comme son oncle Béchir, longtemps directeur général de la recherche scientifique au ministère de l'Enseignement supérieur, chimiste, comme son père, Mohamed, ancien scout ingénieur à la Compagnie des phosphates de Gafsa, diplômés de grandes écoles françaises, comme nombre de ses cousins et cousines. La famille est alliée aux Turki (dont Béchir, le spécialiste du nucléaire), les Zouari (dont Mokhtar, Mustapha et Hassen, hauts cadres de l'Etat indépendant) et les Masmoudi dont Mohamed, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Bourguiba, est le patriarche (une longue veillée de discussion politique chez lui et avec le grand maître Jacques Vergès a été un catalyseur de sa vie politique). La voie académique est tracée et celle politique et diplomatique est bien balisée. Cet héritage génétique sera un véritable marqueur. Science et conscience (politique) couleront dans les veines de Rym Mahjoub.

Encore enfant, elle vivra quelques années à Paris, où son père était installé et a exercé à Saclé, avant de rejoindre la CPG. Sa première affectation sera à Sfax, mais il ne tardera pas à être appelé à Métlaoui. La famille s'y installera dans l'une ■■■

Portraits express

Béji Caïd Essebsi
Dahia , le vieux politicien resté ambitieux C'est la figure emblématique de l'homme fort. Sa force n'est pas physique, elle est surtout mentale.

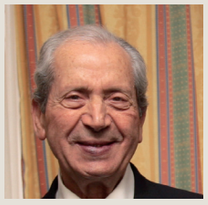

Mohamed Ennaceur
Le sage carriériste, fédérateur, respectable et respectueux.

Rached Ghannouchi
Vieux routier de la politique, doctrinaire avec de réelles qualités de leader et de cheikh à la fois.

Moncef Marzouki
C'est le militant têtu qui, par nature ou par caractère, est attaché à ce qu'il a en tête.

Mustapha Ben Jaafar
Le politicien endurci, patient. Il ne cède ni à la provocation ni à l'échec. Il est maître de ses nerfs et de son verbe.

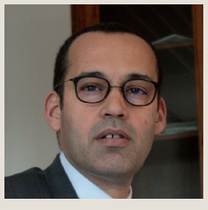

Yassine Brahim
Un visionnaire, un rassembleur, un bâtisseur de la nouvelle génération d'hommes d'Etat.

■■■de ces grandes maisons jadis réservées aux ingénieurs et directeurs français. « J'en garde un souvenir impérissable, confie Rym Mahjoub. C'était une cité propre, bien aménagée, avec des maisons spacieuses, dotées chacune d'un jardin où un coin était réservé à élever des gazelles, des paons et des oiseaux. Pour agrémenter le temps libre, des courts de tennis ont été construits et un club d'équitation a été mis à notre disposition. Du coup, notre temps était partagé entre les études avec le commun des citoyens fils et filles de mineurs, le tennis et l'équitation avec la progéniture des cadres. Du pur bonheur, même si mon père, intellectuel et tolérant, décrétait le couvre-feu à 18 heures précises et ma mère, libérée et responsable mais très soucieuse de valeurs sûres.

Cette vie studieuse et sportive était cependant compensée en été par les vacances à Mahdia où cousins et cousines se livrent aux joies de la plage et des soirées jeunes.

Rym est l'aînée d'une fratrie de quatre enfants. Fille unique, elle a trois frères : Karim, manager dans une grande compagnie, Mehdi, à la tête de City-Cars (Kia), et Moez, médecin.

De son lit d'hôpital, elle est détournée des maths pour la médecine

A l'approche du bac, Si Mohamed Mahjoub, soucieux de garantir la réussite scolaire de ses enfants, demande sa mutation à Sfax. Rym sera inscrite au Lycée Majida-Boulila (Ennasria). Brillante élève, matheuse à fond, elle se proposait de suivre la trace de ses cousins pour intégrer une grande école française. L'épreuve du bac ne devait être pour elle qu'un simple exercice de passage. Mais, voilà que le hasard intervient pour chambouler ses plans. Le dernier jour des examens, elle sera prise d'un malaise, symptôme découvert par la suite d'une hépatite. Hospitalisée d'urgence, elle ne pourra pas aller jusqu'au bout de l'examen. Son score au bac, bien qu'élevé, plombera son rêve d'aller en classes préparatoires pour faire maths. Sur son lit d'hôpital, ses parents essayent de la consoler. Le ministère de l'Enseignement supérieur lui propose une bourse d'études aux Etats-Unis, mais ses parents parviennent à la convaincre de faire médecine. De son lit où elle observe et apprécie la noblesse de ce métier, elle acquiesce.

Inscrite à la faculté de Médecine de Tunis, Rym Mahjoub prendra sa chambre au foyer universitaire du Bardo qu'elle partagera avec une autre étudiante ?. Commence alors pour elle son parcours universitaire avec ses longues journées d'études et interminables gardes de nuit. Sensible aux épreuves des autres, elle vivra, mais fréquentera peu les interminables A.G. des khouanjiya et des gauchistes dans les amphis. Elle s'attachera beaucoup à ses patients à tel point qu'elle fera siennes leurs souffrances et se dévouera ■■■

«Mon prochain combat !»

Quels ont été pour vous les moments les plus durs à l'ANC ?

• Les premiers mois de la constituante avec l'appréhension de l'autre et une crainte mutuelle avec la majorité

• Février 2013 et l'assassinat politique de Chokri Belaïd avec son énorme choc

• Juin 2013 et la déclaration de MBJ sur le projet de constitution non consensuel

• Juillet 2013 quand j'ai appris à la plénière l'assassinat de M. Brahmi

• Les interminables réunions de conciliation autour du préambule, droits et libertés et pouvoir juridictionnel ...

Et les plus agréables ?

L'adhésion de la société civile avec nous, les députés sit-inneurs, au mois d'août au Bardo, et, naturellement, le vote de la constitution.

Quels souvenirs impérissables en gardez-vous ?

Le vote des articles 46/49 relatifs aux droits de la femme, le drapeau tunisien, les larmes de joie et les félicitations mutuelles et surtout sincères et entières.

Des situations cocasses ? Des coulisses ?

La préparation et les mises en scène et scénarios des interventions et positions de chaque membre de l'opposition avant chaque séance de conciliation.

Quel est votre prochain défi ?

Contribuer à faire passer le maximum de lois, en application de la constitution dont j'ai personnellement signé la rédaction, et faire réussir notre processus de transition démocratique.

Comment comptez-vous contribuer à l'expansion d'Afek Tounes ?

En renforçant mon rôle et celui de mes collègues de la Kotla à faire passer et diffuser nos valeurs et notre programme et à être le plus proche des citoyens.

CTN

CONTACTEZ TOUTES LES AGENCES DE VOYAGES AGRÉÉES CTN

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
POUR **LA SAISON**

2016

Bénéficiez d'importantes réductions tarifaires, en réservant tôt

EARLY **BOOKING***

www.ctn.com.tn

* Tarifs soumis à des conditions

Pack "Pro Santé"

Des solutions

adaptées pour mieux **gérer vos finances**

Nous réaliserons vos vœux

www.bt.com.tn

البنك التونسي

BANQUE DE TUNISIE

■■■pour les soigner. Cette prise en charge affective lui pèsera beaucoup. Lorsqu'elle devait choisir une spécialité, elle optera pour la radiologie, avec tout ce que l'imagerie offre désormais en avancées technologiques et scientifiques importantes. Le service du Pr Radhi Hamza à l'hôpital Charles-Nicolle l'accueillera pendant plus de deux ans et demi durant lesquels elle bénéficiera d'un encadrement de grande qualité. Devant compléter sa formation en France, elle sera envoyée à Paris. Ce n'était guère facile pour elle d'autant plus qu'elle s'était mariée à un confrère médecin, Dr Lassaad Masmoudi, et a eu son premier enfant, Elyès, aujourd'hui âgé de 23 ans et étudiant en ingénierie électrotechnique en Allemagne. Compréhensif et bon conseiller, son mari l'incitera à y aller et s'occupera du bébé avec la maman de Rym. Souvent, il vient lui rendre visite à Paris et l'emmènera chez son oncle, l'ancien ministre Mohamed Masmoudi, où elle assistera à des veillées et cercles d'intenses discussions politiques.

Comment a-t-elle succombé à la politique?

A cette époque, Rym Mahjoub s'intéressait peu à la politique, n'en ayant pas une noble idée. Cela lui paraissait grenouillage et ambitions personnelles, quelque chose de peu recommandable pour une jeune femme scientifique. Elle ne savait pas alors qu'elle finirait par y tomber !

Rym Mahjoub aura son deuxième enfant, Zeineb, qui, à 18 ans, prépare son bac cette année. Très complice avec sa maman, elle sera à ses côtés dans tous les sit-in et manifestations. Tout avait basculé dans la vie de Rym un certain 14 janvier 2011. Pendant les dernières années avant la révolution, elle commençait déjà à s'intéresser aux discussions politiques engagées par les membres de sa famille, son mari et leurs amis, exprimant un profond ras-le-bol, aspirant à la libération de la dictature étouffante. Suivront la consultation des blogs et comptes Fb Proxy, et le soulèvement suscité par l'immolation de Bouazizi n'a fait qu'attiser son indignation. Et c'est tout naturellement qu'elle est descendue avec son mari et leur fille à l'avenue Bourguiba. *«Ce jour-là, on a respiré la liberté à pleins poumons, se souvient-elle avec nostalgie. Et nous avons enchaîné avec Kasbah 1 et Kasbah 2, tellement emportés par ce vent extraordinaire de liberté et surtout d'espoir!»*

«Quitte à patienter !»

«La bande à Lassaad et Rym» ne se lassait pas de débats, formulant projets et entretenant espoir et espérances . Cette «bande» se regroupera sous la bannière d'Afek Tounès. Dès le premier jour de la révolution, de nombreux jeunes, notamment issus de grandes écoles, mais aussi médecins, avocats, cadres ,experts-comptables et chefs d'entreprise, ont décidé de s'engager dans l'action politique, fondant ce parti destiné à jouer un rôle clé dans le nouveau paysage politique, en se réunissant officiellement au mois d'avril 2011. Déjà, avant fin janvier 2011, Elyès Jouini, Yassine Brahim, Mehdi Houas et Saïd El Aïdi feront immédiatement partie du gouvernement Ghannouchi. Afek se sent pousser des ailes.

Quand on lui demande, cinq ans après, si elle est édifiée par son choix, Rym Mahjoub est affirmative. *«Je suis dans le parti qu'il faut*, dit-elle. *Il y a de l'ambition, mais au détriment du pays. Nous avons des convictions et des valeurs , j'ai beaucoup appris et suivi des cycles de formations ciblés et étudiés. Certes, nous n'avons pas élargi grandement nos rangs, tant nous sommes vigilants quant au recrutement, mais nous essayons de rassembler ceux qui nous ressemblent et qui partagent nos visions et valeurs. Quitte à patienter, mais nous sommes déjà de plus en plus nombreux!»*

La patience, la persévérance comme l'endurance, ce sont d'autres valeurs cardinales de Rym Mahjoub.■

T.H.

الهيئة العامة للتأمين
Comité Général des Assurances

Le Comité Général des Assurances

Avis d'appel d'offres National

N°01/2016

Le comité Général des Assurances se propose de lancer un appel d'offres national pour l'acquisition d'une solution intégrée (ERP) pour les fonctions de support (GRH).

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du Comité Général des Assurances CGA sis à Rue Borjine, Monplaisir 1073 Tunis, moyennant le payement de la somme de 100D en espèce et non remboursable .

Les offres doivent être envoyées sous pli fermé, par voie postale et recommandée ou remises directement au bureau d'ordre du CGA.

L'enveloppe extérieure doit être fermée et ne portant que la mention suivante :

Comité Général des Assurances
« Acquisition d'une solution intégrée (ERP) pour les fonctions de support-A NE PAS OUVRIR ».

L'enveloppe extérieure doit contenir, outre les documents administratifs, le cautionnement provisoire de 1500D, deux enveloppes intérieures A et B :

Enveloppe A

L'enveloppe intérieure « A » fermée et scellée sur laquelle sera inscrit le nom du soumissionnaire et la mention « offre technique ». Elle doit contenir les documents techniques exigés par le cahier des charges.

Enveloppe B

L'enveloppe intérieure « B » fermée et scellée sur laquelle sera inscrit le nom du soumissionnaire et la mention « offre financière ». Elle doit contenir les documents financiers exigés par cahier des charges.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite de la remise des offres.
La date limite de la réception des offres est fixée au plus tard le 15 Mars 2016 à 10H00. Le cachet du bureau d'ordre du CGA faisant foi.
L'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu au siège du CGA le 15 Mars 2016 à 11H00.

Nouvelle présidente de l'Atfd

Monia Ben Jémia

Le combat des femmes contre la pauvreté, l'exclusion et la violence

Son mandat à la tête de l'Association tunisienne des femmes démocrates (Atfd) sera celui du 60e anniversaire du Code du statut personnel, avec le bilan qu'il exige et la projection dans l'avenir qu'il doit engager. Mais aussi celui de la concrétisation de la parité verticale dans les listes des candidats lors des prochaines élections municipales. Monia Ben Jémia, professeur de droit, est consciente des nombreux défis qui pèsent sur l'association et des menaces de régression qui planent sur les droits des femmes. Renouant avec le militantisme actif de sa prime jeunesse estudiantine, elle s'engage avec les autres membres du comité directeur à relever de grands défis.

Pourquoi s'est-elle portée candidate à la présidence de l'Atfd ? Quelles sont ses préoccupations majeures ? Et comment compte-t-elle s'y prendre ? Interview.→

Que représente l'Atfd pour vous ? Comment êtes-vous venue au militantisme ?

L'Atfd est une véritable école pour ses militantes, j'y ai moi-même beaucoup appris. Juriste de formation, j'ai pu mettre mes connaissances théoriques à l'épreuve de la pratique, ce qui m'a permis de faire une approche plus systématiquement critique du droit et des discriminations à l'égard des femmes. Militante active au sein de l'Atfd, plus précisément au Ceofvv de Tunis, depuis 2003-2004, je voulais, en présentant ma candidature ■■■

NOUS, TUNISIENS RÉSIDENTS EN FRANCE, AVONS CHOISI LA BANQUE QUI NOUS RESSEMBLE LE PLUS...

TF Bank

TUNISIAN FOREIGN BANK

بنـك تـونس الخـارجي

www.tfbank.fr

TFBank – Société Anonyme au capital social de 49.594.008 € .
Siège social : 19, rue des Pyramides – 75001 Paris – France.

■■■ à la présidence, rendre à cette association tout ce qu'elle m'a apporté et qui est plus qu'une formation au féminisme, mais une école de courage, une école de pugnacité, de chaleur et de solidarité humaines.

J'ai rejoint l'association à cette date, sans l'avoir vraiment quittée. J'avais été avec toutes les fondatrices, comme Bochra Bel hajHmida et bien d'autres, active au club Tahar-Haddad, dans les années 80, alors dirigé par Jalila Hafsia. Le club avait constitué un lieu de débat et de réflexion sur la question féminine et y avait réuni des étudiantes qui, comme moi-même, étaient engagées dans le mouvement étudiant de gauche et voyaient avec inquiétude l'espace public inondé de forces rétrogrades et conservatrices. Puis j'ai abandonné tout militantisme actif, pour fonder une famille et poursuivre ma carrière de juriste, à l'université dans laquelle j'ai occupé un temps le poste de chef de département de droit privé et de membre du conseil scientifique, aidant la doyenne Kalthoum Meziou à monter un master de common law.

J'ai continué à suivre les activités de l'association dont j'étais devenue membre lors de sa constitution en 1989. Ma thèse de doctorat terminée, mes charges universitaires et familiales devenues moins lourdes, c'est naturellement que j'ai repris le militantisme actif au sein de ma deuxième famille, le mouvement féministe. Car je suis féministe du plus loin que je me souvienne. Adolescente, j'avais dévoré les livres de Simone de Beauvoir et, plus tard, ceux de Nawal Saadaoui. C'est dans ces lectures que j'ai conforté mon appartenance à la cause des femmes. Née avec l'indépendance dans une famille conservatrice dans laquelle les femmes passaient toujours après les hommes qu'elles servaient, du reste, toute leur vie, j'ai eu la chance d'être née avec le Code du statut personnel et d'avoir été instruite dans les meilleures écoles suivant les vœux de ma mère analphabète. Confrontée très jeune à l'injustice, je me suis juré de porter la voix de celles qui m'ont élevée et qui n'ont pas eu la chance que j'ai eue, de celles qui souffrent encore en silence de la pauvreté, de l'exclusion et de la violence.

Quelles sont vos plus grandes préoccupations à l'Atfd ?

Les droits des femmes, partout dans le monde arabe, et pas seulement, sont menacés de régression. Malgré les succès que nous avons obtenus sur la parité et l'égalité constitutionnelle, les droits des femmes restent menacés. La parité, notamment horizontale et inscrite dans le projet de loi sur les élections municipales et régionales, trouve déjà des détracteurs au sein même de l'ARP qui reprennent les mêmes arguments qu'autrefois : on ne trouvera pas de femmes candidates, pas de femmes têtes de liste dans certaines régions, alors que les femmes sont partout, «au four et au moulin», comme on dit. Elles travaillent, participent aux frais du ménage, prennent soin des enfants et des personnes âgées, ont de multiples responsabilités, mais c'est l'homme qui a le pouvoir et doit, selon les conservateurs, le garder. Un vaste chantier de réformes est en cours, touchant tous les domaines, sauf le monument «Statut personnel». Ce code est devenu comme sacré, on ne doit pas y toucher, pourtant c'est aujourd'hui le texte qui comprend le plus de discriminations à l'égard des femmes.

Des voix s'élèvent pour dire que ce sont les femmes qui sont responsables des crises traversées par la Tunisie. Il suffirait, disent-elles, qu'elles regagnent leur logis pour qu'il n'y ait plus de chômage, ni de violences. Ce sont des propos récurrents et qui ne savent pas que la Tunisie ne pourra pas se sortir de la crise économique sans la moitié de ses forces vives, les femmes. Ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir que la famille, comme la société, ne peut résoudre les violences que dans le respect des droits humains fondamentaux et qu'une famille inégalitaire et hiérarchisée génère la violence

Ce sont, certes, des propos que tiennent aussi des femmes, mais, c'est normal, le patriarcat tient grâce à l'intériorisation des femmes de leur condition d'infériorité.

Que peut faire alors l'Atfd ?

Le rôle de l'association est justement de sensibiliser, de déconstruire le discours patriarcal et de le révéler au grand jour avec son cortège de violences, d'impunité et d'injustices.

Les droits des femmes sont menacés et nous en sommes d'autant plus conscientes que l'association féministe phare, l'Atfd, subit régulièrement les assauts conscients ou inconscients des uns et des autres dans une même volonté conservatrice de couvrir les droits des femmes du voile du silence.

C'est pour lutter contre ce conservatisme et cette volonté de régression qu'a été élu le nouveau bureau exécutif de l'Atfd, formé des fondatrices du mouvement féministe post- indépendance, de celles qui ont rejoint le mouvement durant les années de braise et des plus jeunes venues après la révolution. Unir nos forces, notamment en renforçant le réseautage avec les forces vives du pays, ses jeunes et moins jeunes associations qui font de la défense des valeurs d'égalité, de liberté, de lutte contre la pauvreté et la précarité leur mot d'ordre. Unir nos forces contre cette lame de fond conservatrice et régressive des droits des femmes est le principal défi que devra relever le nouveau bureau. Car sans les femmes, sans la moitié de la population, il n'y a pas de transition politique réussie, il ne peut y avoir ni démocratie, ni développement économique et social, ni paix !.■

T.H.

Atfd : sans relâche

«Halte aux violations de nos libertés, concrétisons l'égalité» : le thème choisi pour le onzième congrès de l'Association tunisienne des femmes démocrates (Atfd), tenu les 23 et 24 janvier dernier, est en lui-même un constat amer et indigné et tout un programme d'action. Le nouveau bureau élu était alors investi d'une feuille de route très précise. Il est composé de Hafidha Chekir (chargée des affaires juridiques), Khadija Cherif (chargée des affaires extérieures), Ahlem Belhaj (chargée de la santé et des violences), Moufida Missaoui (chargée de l'information et de la communication), Raja Dahmani (secrétaire générale), Héla Ben Salem (trésorière), Najoua Baccar (chargée des droits économiques et sociaux), Naama Nsir (chargée de la culture et de l'éducation) et présidé par Monia Ben Jémia.

L'Atfd est une organisation féminine et féministe, créée en 1989, généraliste dans la mesure où elle a pour objectif l'égalité en droit et en fait entre les hommes et les femmes dans tous les domaines politique, civil, économique, social et culturel. Dès sa création, elle a mis en place un centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences (Ceofvv, créé en 1993). Plus de 2 000 femmes y ont été prises en charge et ont bénéficié d'une écoute solidaire, d'un soutien psychologique et d'une orientation juridique. Le centre offre d'autres services, comme l'accompagnement juridique (en cas de plainte en justice) et des aides sociales et/ou médicales, en cas de besoin. Ce sont surtout des violences conjugales et familiales (inceste) et des violences sexuelles (viol et harcèlement sexuel) dont se sont plaintes les femmes qui s'y sont adressées.

Après la révolution, l'Atfd a pu ouvrir d'autres centres dans les régions, dans les sections de Bizerte, Sousse, Kairouan et Sfax. Deux observatoires des droits économiques et sociaux ont ouvert, l'un à Ben Arous, l'autre à Sfax, auxquels les femmes victimes de licenciement abusif, harcèlement sexuel ou chômage ont pu s'adresser. Ces observatoires offrent les mêmes services d'écoute et d'orientation juridique que les Ceofvv. Une enquête sur les conditions de travail des femmes en milieu rural a, à ce titre, été menée en 2014 et le rapport a été publié.

Une université, du nom de l'une des fondatrices du mouvement féministe post- indépendance, Ilhem Marzouki, a également été mise en place après la révolution, en charge de former au féminisme. Jeunes et moins jeunes, militants ou non de l'association, hommes et femmes, ont ainsi pu recevoir des formations en matière de violences contre les femmes et sur la notion de discrimination à l'égard des femmes par l'étude de l'ensemble des textes juridiques, notamment internationaux. Afin d'appuyer les recherches sur la question féminine, un centre de documentation du nom d'une autre fondatrice du mouvement féministe post-indépendance, Safia Farhat, a également vu le jour.

Point d'élitisme, l'action sur le terrain

L'Atfd, contrairement à ce qui est véhiculé, n'est pas une association élitiste, mais une association dont les militantes sont sur le terrain, à l'écoute des femmes les plus vulnérables.

Au premier rang pour soutenir les insurgées du bassin minier en 2008, elle accompagne et participe activement à la révolution. Au lendemain du 14 janvier, elle crée une commission pour la justice transitionnelle, ses militantes se rendent dans les régions et recueillent à vif les témoignages des femmes victimes de violences policières. Son action se dénoue par l'organisation d'un tribunal fictif de justice transitionnelle où l'association recueille les témoignages de plusieurs générations de femmes victimes directes ou indirectes de la dictature. Elle publie deux ouvrages sur la question: *Quelle justice transitionnelle pour les femmes?* et un rapport sur «le tribunal fictif». L'Atfd participe également à la transition politique, plusieurs de ses militantes font partie de la Haute instance présidée par Yadh Ben Achour et c'est grâce à elles que la parité pour l'élection de l'ANC est votée. Dès l'élection de l'Assemblée nationale constituante, elle crée une assemblée constituante fictive qui travaille sur la constitutionnalisation des droits des femmes. Elle en publie un texte qu'elle distribue à chacun(e) des député (es) : *«La constitution aux yeux des femmes»*, et se mobilise en août 2012 contre la complémentarité.

Très pugnace

Infatigable, tenace, profondément engagée dans le combat pour l'égalité, la liberté et la démocratie, l'Atfd sait que jamais rien n'est acquis aux femmes. Le nouveau bureau a d'importants défis à relever. Améliorer les services que l'Atfd offre aux femmes victimes de violence, surtout économiques et sociales, et plus généralement maintenir en fonction, renforcer ses différentes institutions, notamment en améliorant leur visibilité, mais aussi mettre en œuvre la constitution. Elle appuie les projets de loi en cours de rédaction, comme celui de la loi intégrale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et a, à ce titre, publié dès 2012 un plaidoyer pour son adoption. Elle a été entendue sur le projet de loi de lutte contre la traite à l'égard des personnes, notamment des femmes et des fillettes, par la commission «droits et libertés» de l'ARP. Et elle appuie aussi la parité verticale et horizontale adoptée dans le projet de loi actuellement en discussion à l'ARP et relatif aux élections municipales et régionales. Elle fêtera cette année, avec l'ensemble du peuple tunisien, le soixantenaire du Code du statut personnel et demandera, à cette occasion, l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage et la famille, y compris l'égalité dans l'héritage.■

tval trade

www.tvaltrade.com

votre plateforme de négociation électronique

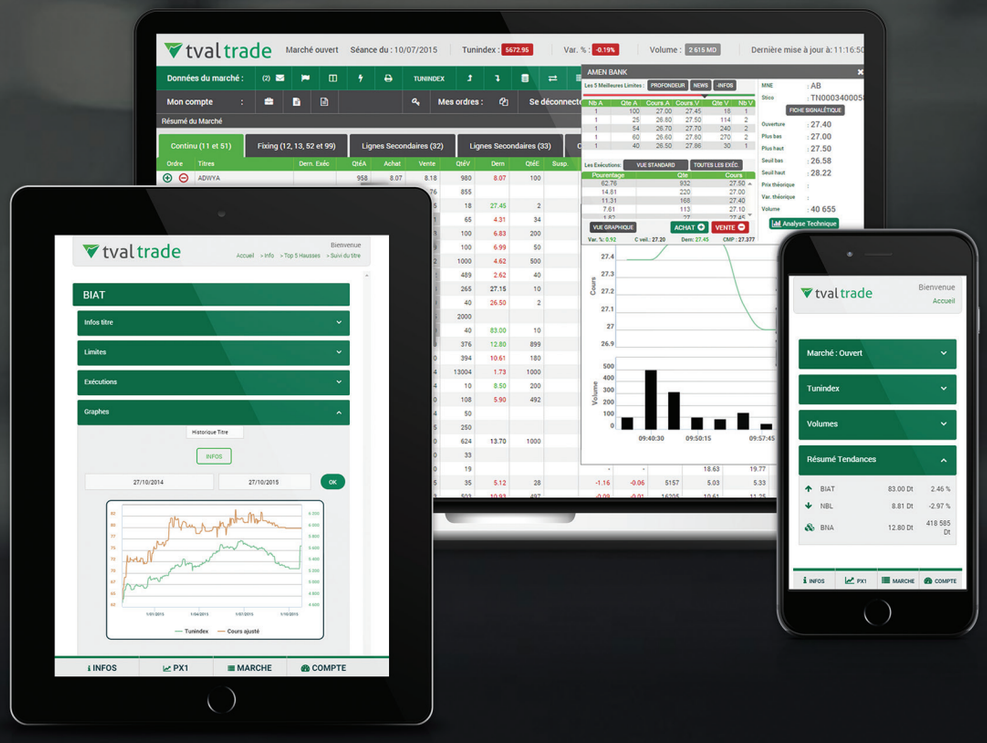

Accédez dès maintenant à votre plateforme Tval Trade :

- Passez vos ordres de Bourse et surveillez vos positions où que vous soyez.
- Accédez à votre portefeuille valorisé en direct.
- Suivez les cours, les graphes, les indices et les palmarès des valeurs en temps réel.

Tunisie Valeurs
BIEN PLACÉE POUR MIEUX PLACER
membre d'INTEGRA PARTNERS

"Plus proche pour mieux vous servir"

Amna Guellali
Profession : bâtir un Etat de droit !

Son ambition est devenue sa profession! Contribuer à bâtir un Etat de droit en Tunisie et lutter contre les abus. A la tête du bureau de Tunisie de Human Rights Watch, une des principales ONG internationales des droits de l'homme dans le monde, Amna Guellali, 43 ans, se bat, depuis la révolution, de toute son énergie débordante. Sa puissance de feu réside dans son argumentaire, en plaidoyer structuré et incessant auprès des dirigeants et des élus. *«Maintenant,* confie-t-elle à *Leaders, c'est aussi au grand public qu'il faut s'adresser avec un discours plus proche des citoyens, plus mobilisateur et plus impliquant»!*.

Il faut dire que sa formation juridique, consacrée par un doctorat en droit soutenu sous la direction de Pierre-Marie Dupuy et Slim Laghmani, lui est fort utile. Tout comme sa longue expérience auprès de la Croix-Rouge internationale, l'Institut Asser à La Haye et la Cour pénale internationale, ainsi que ses travaux sur l'Ossétie du Sud, entre la Géorgie, la Russie et l'Ossétie, la Côte d'Ivoire et la Palestine. Avec la révolution, pouvait-elle rester à l'étranger et ne pas rentrer s'y joindre immédiatement?→

Sa grande fierté, dit-elle, aura été de participer à la transition démocratique en menant avec les autres acteurs tous les combats pour améliorer encore plus chaque avancée accomplie. Sa mission est de porter à la lumière des questions occultées, marginalisées, de donner la parole à ceux qui ne peuvent faire parvenir leur voix aux décideurs.
Sa frustration est cependant de ne pas avoir travaillé assez sur les questions économiques et sociales. *«Nous nous sommes beaucoup plus braqués sur la construction politique, les libertés, les droits que les nécessités économiques et sociales »*, reconnaît Amna Guellali.

Sa plus grande crainte est de ne pas retrouver les ressorts nécessaires pour rebondir. *«J'ai toujours l'impression*, confie-t-elle, *que nous nous trouvons au bord du précipice, mais heureusement, nous parvenons à nous en tirer, en toute dernière minute. Aurions-nous, la prochaine fois, autant de force et d'énergie pour endiguer tant de flots d'amertume, de ressentiment, de désenchantement, pour nous en sortir ?».*

Des situations cocasses, Amna Guellali en a vécu. *«La plus aventureuse*, garde-t-elle *en mémoire, celle qui s'est passée en août 2013, à Feriana. Nous nous rendions à Kasserine pour enquêter sur les arrestations opérées suite à des attaques terroristes. Chemin faisant, nous avons été arrêtés par un groupe d'hommes qu'on avait pris pour de simples habitants des lieux, alors qu'en fait, ils se sont avérés plus tard des contrebandiers. A notre grand étonnement, ils se sont rués sur nous, essayant de sortir de la voiture par la force une journaliste américaine qui avait une caméra vidéo. Puis, ils ont eu l'audace d'alerter la Garde nationale en nous signalant comme des éléments dangereux. Là, notre surprise sera encore plus grande : au lieu de nous libérer et d'arrêter les contrebandiers, c'est nous qui avons été embarqués par les agents de la Garde nationale au poste et gardés pendant près de six heures».*

Son combat est incessant. Deux causes retiennent particulièrement son attention ces temps-ci : l'aboutissement de la loi garantissant la présence de l'avocat dès les premiers interrogatoires et l'amendement de la loi 52 relative à la consommation de drogue. Sans oublier la protection des minorités. Du pain sur la planche.■

T.H.

Parcours d'une combattante

Amna Guellali, née le 14 novembre 1972 à Tripoli, de mère tunisienne et de père libyen. Fille unique. Enfance jusqu'à l'âge de 8 ans en Libye, ensuite la famille a dû s'installer en Tunisie à cause de la répression qui s'est abattue sur le pays et la difficulté de vivre au quotidien sous le régime de Kadhafi, qui avait à l'époque, dans les années 80, des décisions complètement délirantes.

«En Tunisie, dit-elle, *j'ai fait mes études primaires et secondaires à Tunis* (Menzah VI). *Après le bac, j'ai effectué des études de droit à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis II* (Ariana). *Passionnée par le droit international dès la 2e année de fac, j'ai préparé un DEA de droit public international sous la direction de Slim Laghmani. Après le DEA, j'ai intégré mon premier boulot comme juriste à la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge pour le Maghreb* (Cicr). *Le Cicr étant l'une des principales et premières organisations humanitaires dans le monde, fondée en 1863 par le Genevois Henry Dunant, j'y ai appris des choses essentielles sur la situation de l'être humain « face à l'extrême»* (selon l'expression du philosophe Todorov), dans des moments de grande fragilité dans les situations de conflits armés ou de violations massives des droits de l'Homme. Après le Cicr, j'ai travaillé pendant deux ans à Rome dans l'Organisation internationale de droit du développement, avant de commencer une thèse dans l'une des universités doctorales les plus prestigieuses dans le monde, l'Institut universitaire européen de Florence. Mon doctorat, obtenu en 2008 sous la direction de Pierre-Marie Dupuy et de Slim Laghmani, s'intitulait «Le droit international entre humanisation et criminalisation», et a été publié par les Editions universitaires européennes.

Après le doctorat, j'ai intégré un institut de recherche internationale à La Haye, qui s'appelle Asser Institute, pendant deux ans. Mais au-delà de la recherche, qui restait tout de même théorique, ce qui m'intéressait était plutôt de faire du terrain, d'être en contact avec la situation réelle des personnes et d'essayer de faire quelque chose pour l'améliorer à mon niveau. J'ai donc intégré la Cour pénale internationale à La Haye, où j'ai travaillé comme analyste au bureau du procureur. En tant qu'analyste, je devais ■■■

■■■produire des rapports et analyser la situation politique des pays qui étaient sous le mandat de la CPI. J'ai ainsi couvert le conflit de 2008 en Ossétie du Sud entre la Géorgie, la Russie et l'Ossétie; j'ai également travaillé de près sur la guerre civile qui avait ravagé la Côte d'Ivoire en 2010 et 2011 ; j'avais été chargée de travailler sur la question de l'accession de la Palestine à la Cour pénale internationale.

Avec le déclenchement de la révolution, mon sang n'a fait qu'un tour, je ne pouvais plus concevoir de vivre en dehors de la Tunisie, et de rater le tournant de la construction démocratique du pays. J'ai donc décidé de revenir vivre à Tunis, après 10 ans passés à l'étranger. J'ai donc eu l'opportunité de travailler avec Human Rights Watch, une des principales ONG internationales des droits de l'homme dans le monde, après avoir passé un concours sur dossier. J'ai ainsi ouvert leur bureau à Tunis, et travaillé depuis 2011 de très près sur les divers dossiers qui ont marqué la période de transition, tels que l'élaboration de la nouvelle constitution, les procès des blessés et martyrs de la révolution, la liberté d'expression, et la réforme policière et judiciaire.

Au-delà du droit, une de mes principales passions et occupations est le cinéma et la littérature. Critique de cinéma occasionnelle, j'écris dans mon blog que j'ai appelé Cinémonde, en hommage à Serge Daney.■

N°1 de la livraison express

Expédiez aujourd'hui - Livrez dès demain

Suivez vos envois 24/24H - Bénéficiez des tarifs exclusifs

24H

EXPRESSLOGISTIC

Spécialiste du transport Express International

Call center : 82 107 777

www.ups.com

Féminin by UIB

Union Internationale de Banques: une banque «Women Friendly»

Un nouveau réseau de femmes vient de voir le jour chez l'Union Internationale de Banques.

Baptisé «Féminin By UIB», ce réseau veut promouvoir davantage la mixité et la place des femmes dans l'entreprise. Sa présidente, Ilhem Bouaziz, affiche l'ambition de renforcer la présence de la gent féminine dans les positions dirigeantes et de faire émerger un vivier de talents féminins. « Ce réseau est né de notre conviction que la mixité est un facteur de croissance et de valeur ajoutée pour tous. Nous voulons agir pour que le rôle des femmes dans l'entreprise soit davantage valorisé et encouragé, pour apporter des réponses aux questions telles que celles d'un accès accru des femmes aux postes de responsabilité, des verrous qui empêchent encore parfois des candidatures d'émerger, des codes à maîtriser… Nous devons passer d'une égalité circonstancielle à une égalité pérenne ; c'est tout l'enjeu de notre action ».

L'association se donne pour objectif d'accélérer l'accès des femmes au sommet de l'organisation, car même si celles-ci sont très présentes en nombre dans l'entreprise et dans l'encadrement intermédiaire, elles sont encore insuffisamment présentes dans les hautes sphères de la banque, entravées, par moments, par des facteurs culturels et sociétaux. La présidente de l'association, Ilhem Bouaziz, compte à cet effet sur *«la mobilisation et la mise en mouvement des femmes et des hommes, sans exclusion, pour changer les comportements»*.

SOCIETE GENERALE UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

L'ambition de «Féminin By UIB» est de faire bénéficier les femmes de la banque d'un réseau professionnel, en offrant, d'une part, un espace de dialogue, de partage et d'entraide et en engageant, d'autre part, des actions concrètes pour aider à un meilleur développement professionnel des femmes.

La Direction de l'UIB se dit favorable à une telle démarche. Mieux, le Directeur Général de l'UIB, Kamel Neji, est personnellement impliqué dans le lancement du réseau Féminin By UIB. Pour lui, *«la place des femmes dans le top management de l'UIB est un enjeu réel et un vecteur de performance pour l'UIB»*. Il ajoute que *«les femmes de l'UIB se sont toujours montrées à la hauteur des enjeux et des attentes, et, dans le bilan de l'UIB, se retrouve fortement tracée leur empreinte»* et conclut que *«les femmes d'à présent sont loin de certaines représentations. Elles peuvent être meilleures dans bien des domaines que l'homme. Elles sont capables de faire bouger les frontières de manière à ce que l'UIB soit encore plus forte, moins vulnérable et plus résiliente.»*

A travers les différents évènements organisés par le réseau «Féminin By UIB», dont le premier s'est tenu le 21 novembre 2015 aux Berges du Lac, l'association s'adresse à ses membres mais également aux hommes de l'UIB et aux réseaux féminins externes pour promouvoir de manière continue la place de la femme au sein de l'entreprise et annihiler toute forme de barrières en matière d'accès aux hautes sphères de responsabilité.■

La 1ère gamme complète d'assurance Santé Individuelle

SAHATY International

Votre santé est assurée où que vous soyez

- **Une couverture complète** en Tunisie et à l'étranger
- **Une haute qualité de gestion** (un service de prise en charge hospitalier à l'étranger 7j/7 et 24h/24)
- **De nombreux services associés** (accès à un extranet client, carte d'adhérent...)
- **Pour un particulier, une famille ou personne morale** (entreprise, association...)
- **Une facilité de paiement :** Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel

SAHATY

Une complémentaire santé adaptée à votre situation

- **Vos garanties "sur mesures" :** Célibataire, Famille niveau 1 et 2
- **Un service de qualité :** Vous êtes remboursés avant une semaine
- **Une couverture pour tous :** Salariés, indépendants ou inactifs
- **Uu tarif avantageux :** Bénéficiez d'un tarif collectif
- **Une facilité de paiement :** Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel
- **Un professionnalisme prouvé :** un assureur sûr et disponible

Immeuble CARTE Lot BC4
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Fax : +216 71 184 179

CARTE ASSURANCES

Tél : +216 71 184 143
marketing@carte.com.tn
www.carte.tn

GREY

Indépendance

Des anniversaires pas toujours semblables

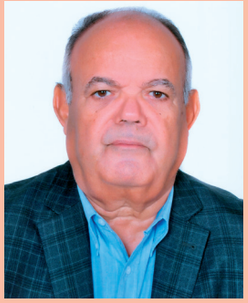

Par Salem Mansouri

Les premières réticences de Ben Youssef à l'encontre des négociations franco-tunisiennes devant conduire à l'autonomie interne remontent au 1er novembre 1954, date du déclenchement de la révolution algérienne. Vivant dans une Egypte différente de celle que connut Bourguiba en 1946, à proximité des nouveaux dirigeants nationalistes et en contact permanent avec les leaders algériens au sein du bureau du Maghreb arabe, Ben Youssef se prononce contre le dépôt des armes par les «fellagas» et appelle à la poursuite des combats aux côtés des Algériens dans une guerre commune aux trois pays du Maghreb.→

Au cours de fréquents séjours à Genève où il rencontre les négociateurs tunisiens, et constatant leur tiédeur à son égard, il exprime son dépit à Rachid Driss dans sa lettre du 22 février 1955 où il souhaite un échec total des négociations qui pousserait les Tunisiens à reprendre le combat armé et il finit par envisager de dénoncer les négociations, ce qu'il fait à la conférence de Bandung (18-24 avril 1955), qualifiant les accords en préparation de *«dénués de tous les attributs de l'autonomie interne»*. Il maintient sa position et ignore les sollicitudes de ses amis du bureau politique l'invitant à accompagner Bourguiba à Tunis et bénéficier ainsi du triomphe qui lui est réservé le 1er juin 1955 où *«la grande Histoire s'écrivait ce jour-là sous sa dictée»*, selon la formule de Chedli Klibi.

En déclinant ces invitations au retour, Ben Youssef devait être préoccupé par la préparation du combat qui l'attendait. Auréolé de sa présence à la conférence de Bandung parmi les grands du tiers monde, sûr de la fidélité de ses partisans au Néo-Destour se comptant à cette époque par milliers, de quelques chefs de la résistance armée, du soutien de Nasser et de quelques leaders algériens et profitant des hésitations de membres du bureau politique timorés par l'incertitude de l'épilogue du conflit, il rentre en Tunisie le 13 septembre 1955, prêt à en découdre avec Bourguiba tant il était sûr de sa victoire. Il s'attaque dès son arrivée et en présence de son adversaire aux conventions déjà signées et ratifiées, réitérant «le pas en arrière» pour les disqualifier.

Il multiplie ses contacts, semble un moment attentif aux arguments de Ben Salah, lui présentant au cours d'une réunion avec les organisations nationales les aspects positifs des conventions qui envisagent l'élection d'un parlement pouvant, selon lui, déclarer la souveraineté de l'Etat tunisien dès sa première séance. Mais rien n'y fit pour le dissuader de son entreprise. Et son discours du 7 octobre à la Zitouna où il tire à boulets rouges sur les conventions, les qualifiant de pires que le traité du Bardo de 1881 et appelant à un combat généralisé aux pays du Maghreb, représente finalement le point de non-retour, et il est exclu dès le lendemain du parti même si l'annonce est retardée à la demande de Ben Salah qui ne désespère toujours pas d'une réconciliation miraculeuse entre les deux hommes. La publication de la nouvelle le 13 octobre, suivie par l'annonce de l'exclusion de Bourguiba du bureau du Maghreb arabe au Caire, a rendu la rupture définitive tant les dégâts étaient importants.

Au congrès de Sfax du Néo-Destour (15-19 novembre 1955), Bourguiba a présenté aux congressistes des arguments clairs et solides pour convaincre l'assistance de la justesse des engagements pris dans la voie des négociations et n'a pas manqué de secouer les récalcitrants anonymes, invitant tout le monde à se prononcer ouvertement pour un règlement définitif du conflit. L'Ugtt a pesé de tout son poids pour faire pencher la balance en faveur des options de Bourguiba, du bureau politique et du nouveau gouvernement conduit par Tahar Ben Ammar qui portent à l'évidence les ■■■

■■■ orientations les plus conformes à la situation et le projet le plus bénéfique aux Tunisiens, en assurant la sécurité des congressistes sur place et en offrant en plus au Néo-Destour son propre programme économique et social en préparation pour le 6e congrès de la centrale prévu pour septembre 1956.

Saluant d'emblée le premier congrès du Néo-Destour dans une Tunisie enfin libre, Ben Salah indique que *«les militants n'ont pas à sacraliser les conventions tuniso–françaises comparables selon lui à un habit pouvant être élargi à l'usage et que l'opinion internationale sait qu'avec ou sans conventions, le peuple tunisien se dirige résolument vers l'indépendance totale. Il appelle le futur gouvernement issu des élections de l'Assemblée constituante à s'armer d'une grande ambition et d'une forte volonté pour réaliser l'essor économique et la justice sociale et à se lancer dans l'édification du Maghreb arabe et d'oeuvrer pour inscrire l'avenir du pays dans un cadre africain et méditerranéen».*

En adoptant les choix du bureau politique, le congrès a consacré la victoire de Bourguiba sur son rival qui ne désarme pourtant pas, poursuivant ses tentatives de renverser le cours des événements même après le lâchage des Algériens, dans des conditions rapportées du maquis par Chadli Benjedid dans ses mémoires. La Tunisie s'est engagée depuis dans une zone de turbulences avec de fréquents affrontements entre les extrémistes des deux camps, entretenus par les aventuriers en tous genres encouragés par les jeux sournois des occupants de la Résidence générale de connivence avec des prépondérants du colonialisme.

Cette situation, compliquée par l'appréhension somme toute légitime des membres de la famille beylicale quant à l'avenir immédiat, même si l'annonce de l'instauration d'une monarchie constitutionnelle est de nature à les apaiser ainsi que par l'agitation de prétendants divers à l'appétit de loup, rend plus difficiles les négociations finales. Le président du Conseil, Tahar Ben Ammar, les conduit à leur terme avec la sérénité et la patience acquises au contact des terres où l'on apprend très tôt *«le geste auguste du semeur»*. A l'indépendance et avec le démarrage des travaux de l'Assemblée, Tahar Ben Ammar présente sa démission. Tout le monde, écrit Chedli Klibi, *«pense qu'une personnalité du Néo-Destour sera appelée à diriger le premier gouvernement de l'indépendance sauf un homme téméraire, le fougueux secrétaire général de l'Ugtt, celui que l'opinion considère comme l'homme fort du moment. Ahmed Ben Salah a son idée à ce sujet, le rôle de Bourguiba, selon lui, sera d'exercer un magistère qui lui permettra d'indiquer les grandes orientations et de veiller à les faire respecter par ceux qui gouvernent. Il pense à Gandhi»* et non à Nehru, comme l'envisage Behi Ladgham, nous précise Ben Salah *«Mais Bourguiba, poursuit Klibi, veut le pouvoir, tout le pouvoir, et tout de suite. Et le magistère, de surcroît. Il veut la puissance politique qui fera de lui la source de toute décision. Il veut changer le monde et non pas attendre que d'autres s'essaient à le faire».*

Et Ben Salah, premier vice-président de l'Assemblée, aurait préféré présenter un autre personnage à Lamine Bey comme candidat à la présidence du Conseil. Il voyait mieux Bourguiba présider le Parlement pour mieux renforcer la nouvelle institution, et nous préférons laisser au lecteur deviner le nom souhaité à cette époque par Ben Salah pour diriger le gouvernement. C'était une époque difficile à tout point de vue et on peut imaginer qu'au-delà de toutes les joies, il pouvait y avoir plus de fiel que de miel. A la question de savoir s'il pouvait adresser aujourd'hui un message à la classe politique, Ben Salah nous répond qu'il est d'urgence dans l'immédiat de lancer quelques grands projets économiques de nature à redonner de l'espoir aux jeunes. Il exprime même son grand étonnement du retard pris sur ce plan. Pour le futur, il voit bien *«l'avenir de la Tunisie dans le cadre d'un Maghreb arabe et d'une unité africaine reconstruits sur de nouvelles bases selon la nature du monde de demain, ce qui existe actuellement étant sans âme. Face à l'Europe et aux USA, il n'est pas interdit de penser à construire les Etats unis d'Afrique. Et il n'est jamais trop tard pour bien le faire».*■

S.M.
Chercheur en sciences sociales,
ancien gouverneur 1982-1987

Service proposé sur le réseau de TUNISIE TELECOM
www.tunnetpro.tn

HAVAS
1er
Fournisseur internet sur
Fibre Optique
Service proposé sur le réseau de TUNISIE TELECOM
www.topnetpro.tn
Service renseignement
N° BLEU 82 100 100
Prix d'un appel local
TOPNET PRO

DANS UN MONDE QUI CHANGE,

ON DOIT POUVOIR GARDER UN OEIL SUR LES OPÉRATIONS DE SON ENTREPRISE.

taktik

UBCI, UNE BANQUE PIONNIÈRE EN CASH MANAGEMENT

Pour une gestion optimale de votre trésorerie, nos Spécialistes Cash Management mettent à votre disposition :

- Des solutions E-Banking et de gestion de flux à distance,
- Le support du réseau mondial du Groupe BNP Paribas.

UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحـــاد البنكي للتجـــارة والصناعـة

La banque d'un monde qui change

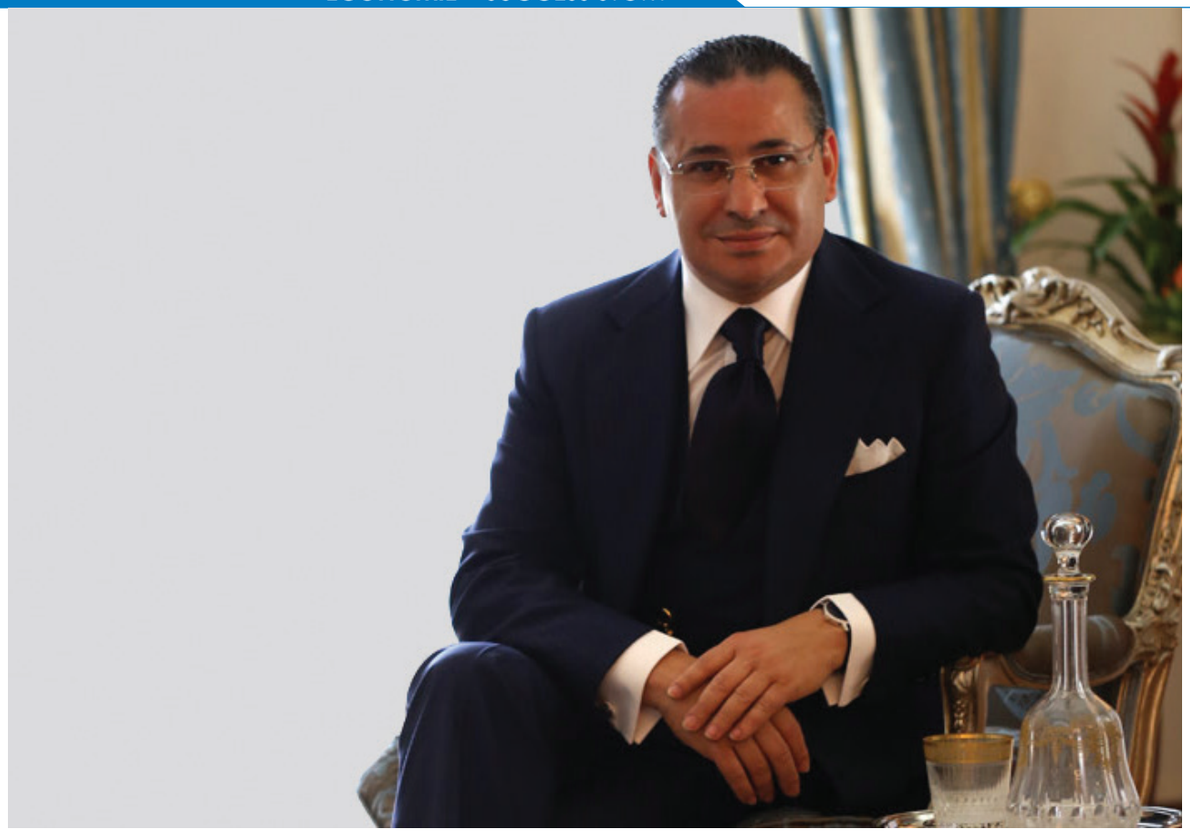

Kamel Ghribi

Chairman of GK Investment Holding Group

Ce Tunisien qui réussit de New York à Moscou

Londres – Moscou – Correspondance particulière de Farah Goutali. La presse moscovite le célèbre en tant qu'investisseur en Russie, mais aussi de bâtisseur de ponts entre ce pays, son pays d'origine, la Tunisie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Kamel Ghribi, président du groupe GK Investment Holding, basé en Suisse, intervient dans le pays de Poutine dans des projets d'infrastructures autoroutières, aéroportuaires et divers secteurs. Par amour pour la mère patrie, il œuvre également à promouvoir les exportations tunisiennes sur le marché russe qu'il estime à fort potentiel. Mais aussi à développer des partenariats avec des groupes russes pour investir en Tunisie. Son objectif immédiat est de faire de Tunis un hub pour les industries et produits russes destinés aux marchés africains et du Moyen-Orient. Success-story.→

Kamel Ghribi, homme d'affaires et philanthrope se déclarant Tunisien fier et passionné, a consacré une grande partie de sa vie à la facilitation d'un dialogue constructif entre les économies occidentales et les pays en voie de développement d'Afrique et du Moyen-Orient.

Né au sein d'une famille tunisienne modeste avec neuf frères et soeurs, il a appris le commerce international auprès de son père, homme d'affaires sfaxien. Suite au décès soudain de ce dernier, c'est Kamel qui a repris et développé ses affaires grâce à l'expérience et au savoir-faire hérités de son père. Ainsi, à l'âge de vingt-neuf ans, il a été désigné vice-président d'Olympic Petroleum Corporation à New York et a occupé le poste de président d'Olympic Management en Italie. En 1994, Kamel est devenu P.D.G. d'Olympic Energy, holding basé en Europe opérant dans le domaine de l'énergie. Il a également été président d'Attock Oil Company avant sa vente en 2005.

Actuellement, sa principale ambition est de favoriser la création d'un climat économique approprié, apte à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres du Moyen-Orient et d'Afrique à travers le dialogue, la coopération et le respect mutuel avec les économies occidentales. Kamel souhaite voir une Afrique et un Moyen-Orient paisibles, où les leaders peuvent joindre leurs efforts pour créer des conditions favorables au bien-être et à la sécurité de tous. Selon lui, c'est à travers le renforcement de la coopération et du dialogue avec les nations les plus développées qu'il sera possible de construire une plateforme capable de promouvoir la reconstruction des économies pauvres et des sociétés déchirées. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, tout en gérant ses intérêts commerciaux au sein d'un portfolio diversifié d'investissements dans l'énergie, Kamel a assuré un service d'expert-conseil aux chefs d'entreprise et aux gouvernements. Par ailleurs, il compte bientôt lancer une fondation caritative, GK Foundation, pour consacrer plus de temps aux causes qui lui sont chères.

Kamel Ghribi est actuellement président du GK Investment Holding Group et est entouré d'une équipe constituée des meilleurs professionnels de l'industrie comprenant des banquiers, des avocats, des experts-comptables, des entrepreneurs et des économistes, qui, avec lui, ont relevé le défi de consolider un groupe qui offre des services internationaux d'excellente qualité, capable de faire la différence. Ces professionnels apportent au groupe leurs connaissances et compétences techniques grâce à leur vaste expérience de travail au sein des plus importantes organisations internationales. L'équipe a géré avec succès des transactions de haute valeur économique au sein de M&A et Capital Markets, et a doté GK Investment Holding des compétences, de l'expérience et de la crédibilité nécessaires à la gestion de transactions sophistiquées pour son propre portefeuille ainsi que pour le compte de clients.

Récemment, GK Investment Holding Group a annoncé un projet d'échanges commerciaux dans divers secteurs visant à développer les liens entre la Tunisie et la Russie. En effet, cette décision a été faite à la lumière de la fragilisation des relations commerciales et politiques entre la Russie et la Turquie et des opportunités commerciales que celle-ci a engendrées en Russie. Cette initiative prometteuse pourrait donner un coup de pouce aux industries tunisiennes et propulser l'économie nationale. Outre ses engagements économiques et politiques, Kamel Ghribi est réputé au sein de son entourage pour l'importance qu'il accorde au raffinement esthétique. Sa créativité exceptionnelle en matière de mode et de design reflète sa personnalité tout aussi méticuleuse que cordiale. D'ailleurs, il ouvrira sa première boutique éponyme de luxe Ghribi au prestigieux hôtel Baglioni à Milan en avril 2016.■

Farah Goutali

في **تأمينات** الزّيتونة تكافل

نأمنولك على :

- سيارتك، دارك
- عايلتك و كل ممتلكاتك

توفّر تأمينات **الزيتونة تكافل** مجموعة متكاملة من منتجات التأمين الموجّهة للأفراد و المؤسّسات طبقا لمبادئ الماليّة الاسلاميّة

Numéro Bleu
82 10 80 80
40 millimes/min à partir d'un mobile
20 millimes/min à partir d'un fixe

الزيتونة تكافل
ZITOUNA TAKAFUL

مبادئ نتقاسمها...
Principes que nous partageons...

www.atb.tn

Epargne الخـــيـــر

L'Epargne qui allège votre crédit

سبّق الخير... تلقى الخير بزايد.

ATB
البنك العربي لتونس

Retrouvez nos pages officielles ATB TUNISIE
Plus d'informations en agence et sur www.atb.tn

Des professionnels à l'écoute

NABES

Assurance maladie

Un régime complémentaire qui cible la classe moyenne

■ Par Mohamed Ayadi

Universitaire. Ses principaux centres d'intérêt sont l'analyse et l'allègement de la pauvreté, de la vulnérabilité et de la privation. Il est Senior Fellow au NABES Lab

■ Houyem Chekki Cherni

Universitaire. Ses principaux centres d'intérêt sont les politiques de protection sociale et la modélisation en équilibre général calculable. Elle est Senior Fellow au NABES Lab

Les ménages des classes moyennes ne se soucient pas de la sécurité alimentaire (satisfaction des besoins physiques de base) et bénéficient de sources de revenus plus stables que les pauvres. Par opposition à ces derniers, ils aspirent accéder à de meilleurs services publics et privés de soins de santé pour répondre à des besoins « d'estime sociale» et « d'appartenance sociale ». La mise en place d'une politique spécifique de sécurité sociale au profit de la classe moyenne pourrait contribuer à son renforcement et à renforcer la stabilité sociale et politique du pays. Un nouveau régime d'assurance maladie complémentaire pourrait être très approprié à cette classe. Ce régime permettrait d'offrir des prestations de soins, pour les maladies ordinaires, au-delà du plafond fixé dans le régime de base de la Cnam. Il serait assez proche des régimes obligatoires de " tiers payant " ou de "remboursement des frais de soins', en d'autres termes contributif mais avec plus d'éléments attractifs pour ses affiliés. En se basant sur des études économiques spécifiques aux assurances et aux procédures de couverture médicale, la présente note se propose de mener une réflexion sur la question visant à fournir des conditions efficaces améliorant l'accès aux soins pour la classe moyenne, sans pour autant nuire à l'efficience du système de santé, et sans affecter l'équilibre budgétaire de la Cnam ni les finances des entreprises.

Les dépenses en soins de la classe moyenne sont 7,7 fois plus importantes que celle des pauvres, ce qui s'explique par un recours plus important aux soins dans le secteur privé à cause de la détérioration et de la lenteur des services du secteur public. Les régimes complémentaires pourraient constituer une solution pour répondre aux besoins des ménages de la classe moyenne, qui ont les moyens pour payer de plus importantes contributions en contrepartie d'une assurance santé garantissant de meilleures prestations. Ce régime complémentaire s'installerait dans une logique consistant à accompagner et à compléter le régime de base tout en l'adaptant aux besoins de la population cible. Il offrirait des prestations de soins au-delà du plafond fixé dans le régime de base pour les maladies ordinaires de l'assurance maladie.

La sélection adverse et le risque moral constituent des problèmes importants en assurance santé. La sélection adverse peut à terme entraîner de gros déficits pour tout assureur public ou privé. Deux solutions: (1) La différenciation de l'offre et l'instauration d'une autosélection. (2) L'instauration de contrats facultatifs à options comportant une franchise obligatoirement à la charge du ménage.

On parle de risque moral lorsque le risque supporté par l'assureur est aggravé par le comportement des personnes assurées. Ainsi on a une surconsommation de soins. Pour pallier les effets négatifs du risque moral, on offre une assurance maladie incomplète par le biais de franchises ou de la coassurance ou on ajuste les primes en fonction de la consommation de soins passée (bonus-malus) et en fonction de l'information sur le comportement de l'assuré, que ce soit ex ante ou ex post.■■■

NABES

■■■Au terme de cette analyse, nous pouvons tirer des conclusions quant aux opportunités d'un régime complémentaire d'assurance maladie pour la classe moyenne en Tunisie. Au regard de l'objectif de la consolidation des acquis de la classe moyenne, l'instauration d'un régime complémentaire d'assurance maladie avec un moyen de contribution plus incitatif pourrait être une solution. Par ailleurs, ce nouveau régime ne devrait pas forcément concerner tous les ménages de la classe moyenne. Il pourrait cibler, dans une première étape, la classe moyenne ayant un revenu déclaré à hauteur de 2.5 fois le Smig.

En se basant sur la dépense totale du ménage tirée de l'enquête INS 2010 et les différents taux de cotisation pour l'assurance maladie avant et après l'instauration de la Cnam, nous avons procédé par une analyse de statistiques comparatives. Nous avons pu tirer les conclusions suivantes relatives aux cotisations et aux remboursements : le régime actuel de la Cnam reçoit en moyenne et par an 663 D et rembourse 320D pour un ménage appartenant à la classe moyenne stable (contre 152D reçu d'un ménage de la classe pauvre pour le même remboursement 320D). Avec l'instauration d'un régime d'assurance maladie complémentaire moyennant l'intervention de l'Etat, la Cnam peut recevoir 862D et rembourser 520D. Ce qui permettrait de procurer à la classe moyenne un remboursement plus généreux des frais de soins tout en gardant constant le budget de la Cnam.

Etant destiné à la classe moyenne stable, un salaire de 2.5 fois le Smig serait la condition d'adhésion à ce régime, ce seuil représente la borne inférieure de revenu de la classe moyenne stable. Les adhérents à ce régime vont bénéficier d'une amélioration des taux de couverture des soins pour les maladies ordinaires. Les 2% additionnels de contribution seront partagés : 1% payé par l'employé et 1% par l'employeur. Toutefois, le 1% payé par l'employeur sera déduit de l'impôt payé par l'entreprise. Notons à ce niveau que ce 1% est presque équivalent aux avantages fiscaux dont bénéficient les mutuelles de santé. Comme nous le remarquons, les cotisations additionnelles sont en moyenne presque équivalentes aux remboursements additionnels. Toutefois, l'important c'est que ce régime couvre une grande partie du risque ; en cas de maladie, les ménages auront une meilleure couverture. Cette mesure permettra, d'une part, d'améliorer le niveau de vie de la classe moyenne, et, d'autre part, d'aider les entreprises du secteur formel, qui contribuent lourdement aux recettes fiscales directes, de ne pas fuir ce régime.

Par ailleurs, ce régime pourrait offrir des contrats différenciés, en termes de prestations, par les taux de cotisations payés : l'accès différencié des diverses catégories de la classe moyenne stable aux soins de santé justifie la multiplicité des contrats souscrits. Des taux de cotisation plus élevés donneront droit à des plafonds de prestations de soins relativement plus importants. A titre d'exemple, une étude menée auprès des organismes d'assurance maladie complémentaire en France identifie quatre grands groupes de contrats d'assurance maladie complémentaire. Ces groupes sont désignés par les lettres A, B, C, D, les contrats de type D étant ceux offrant la moins bonne couverture et les contrats de type A, la meilleure.

Le nouveau régime complémentaire d'assurance maladie pourrait amplifier le phénomène de risque moral. Néanmoins, des analyses économiques signalent qu'outre une amélioration de l'accès aux soins de santé, cette mesure pourrait corriger partiellement une autre inefficience, la sélection adverse. Un régime basé sur une incitation fiscale est plus attractif pour tous, y compris les individus ayant un faible risque santé et pour les ménages du secteur informel.

En outre, l'instauration du nouveau régime contributif pourrait se baser sur diverses procédures d'implémentations empruntées à d'autres expériences internationales. Ces dernières nous permettent de fournir de nombreux enseignements sur les types de mesures à adopter et sur les caractéristiques de contrats d'assurance complémentaire qui pourraient être adoptées pour améliorer l'efficacité du régime. Deux conditions d'implémentations s'avèrent cohérentes avec le nouveau régime contributif.

1. Les délais d'attente ou de carence : il s'agit d'une période pendant laquelle la personne assurée ne pourra pas bénéficier des remboursements pour certaines prestations. Ces délais varient en fonction de la nature de la maladie ou des actes médicaux.

2. Conditions sur la résiliation du contrat : les assurés ont le droit de résilier leur contrat complémentaire assurance-santé selon les conditions générales prévues au contrat. Celui-ci peut ne pas être résiliable chaque année, mais tous les cinq ans, par exemple. Dans ce cas, l'assuré démissionnaire est redevable au régime d'une indemnité de démission.■

M.A & H.C.C.

(*) Cette «note de politique économique» fait partie d'une série réalisée dans le cadre de NABES Lab destinée à enrichir le débat économique en Tunisie. Ces notes sont basées sur les meilleures recherches économiques disponibles et les auteurs sont des chercheurs universitaires. Les points de vue présentés sont ceux des auteurs et ne représentent aucunement ceux de NABES.

NABES est la North Africa Bureau of Economic Studies Intl, une institution d'études et de recherches économiques dirigée par Mustapha K. Nabli.

البنـك التـونسـي للتـضـامن
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ
BTS BANK

La BTS :
Une Banque de Mésofinance au Service de la Petite Entreprise

Siège Social :
56, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
T : (+216) 71 84 40 40 - **F** : (+216) 71 84 55 37 - bts@bts.com.tn

www.bts.com.tn

BH INVEST **MOBILE**

GEREZ VOTRE PORTEFEUILLE **A DISTANCE**

Avec les nouvelles applications pour iPhone, smartphones, iPad et tablettes, gérez vos comptes quand vous voulez et où vous voulez.

VOTRE PARTENAIRE CAPITAL

BH INVEST
Intermédiaire en Bourse

La Tunisie : une plateforme pour l'Afrique

Par Slim Zghal

Les constats, nous les avons tous faits : notre révolution s'est faite pour plus d'emplois et de dignité. Depuis, notre économie s'est ralentie et nous avons détruit des emplois… Beaucoup de ceux qui ont été créés ne sont pas de «vrais» emplois, car ils sont venus surcharger une fonction publique pléthorique, qui coûte, comme nous l'a si bien rappelé Christine Lagarde, 13% du PIB ! Le déficit budgétaire de l'Etat s'est lui aussi aggravé, avec des recettes ponctionnées par une économie parallèle qui s'est épanouie, des dépenses de fonctionnement en constante augmentation et un volet d'investissement public qui s'est réduit comme une peau de chagrin…→

Ajoutons à cela la fin prochaine de la période de grâce de nombre de nos emprunts publics et le tableau devient bien sombre à court terme pour notre pays !

Il serait présomptueux de vouloir proposer ici des solutions à tous nos maux. Toutefois, essayons de reformuler quelques idées simples : pour avoir la dignité, il faut des emplois. Pour créer des emplois, il faut de la croissance. Pour avoir de la croissance, il faut de l'investissement et il faut du travail. Aujourd'hui, ce sont malheureusement les deux qui nous font défaut ! L'investissement est en panne, et la valeur travail ne semble plus être tunisienne…

Dans les deux cas, pour relancer la machine et remettre les choses sur les rails, il faut un Etat fort qui rétablit la confiance et qui rétablit l'Etat de droit. Démocratie ne doit pas rimer avec anarchie, et notre liberté s'arrête, comme nous le savons tous, là où commence celle des autres…

Ces principes simples doivent être appliqués sur le terrain, et peut-être qu'un indicateur basique de leur respect est l'observation de la circulation routière. Si nous nous remettons à respecter et à faire respecter le code de la route, je pense que cela sera un bon indicateur d'un retour à l'application d'un civisme qui s'est quelque peu estompé. Cela ne suffit clairement pas et nous avons besoin d'initiatives fortes qui auront un effet d'entraînement sur tout le pays. Alors, comment voyons-nous cette Tunisie du 21e Siècle ? Oui, on nous a raconté que nous devrions être la Suisse de l'Afrique, ou, dans un référentiel plus dynamique et moins « installé », le Singapour de l'Afrique… Tout cela flatte bien notre ego, mais concrètement, comment s'y prendre ? Le Président Bourguiba avait une vision pour la Tunisie du 20e Siècle, la Tunisie post-indépendance. Il la voulait moderne et ouverte sur le monde. Il a misé sur la libération de la femme, l'éducation et la santé.

Aujourd'hui, on nous dit que l'avenir du monde et de sa croissance sera l'Afrique. Un livre de prospective récent, dont le titre est Chindiafrique, parle de l'importance croissante que prendront ces 3 ensembles qui regrouperont à l'horizon 2030 la moitié de la population mondiale, avec 1.5 milliard d'habitants chacun : Chine, Inde et Afrique. Nous avons la chance d'être justement au nord de l'Afrique. Mais sommes-nous réellement africains ? Sommes-nous connectés à l'Afrique qui bouge et qui se développe ? Nous avons eu la chance d'héberger la Banque africaine de développement pendant 10 ans, mais nous avons malheureusement raté cette opportunité de développer notre logistique vers le reste de l'Afrique. Pour aller en Afrique subsaharienne, nous devons souvent faire escale ailleurs par voie aérienne et nos marchandises mettent plus de 45 jours pour atteindre la plupart des destinations de l'Afrique de l'Ouest…

Cela étant, il n'est pas trop tard, si la volonté politique est là pour le faire. Oui, la Tunisie peut être la porte d'entrée vers l'Afrique et se positionner comme telle. Attirer les investisseurs sera beaucoup plus facile en leur démontrant un accès à un marché bien plus large que nos 10 ou ■■■

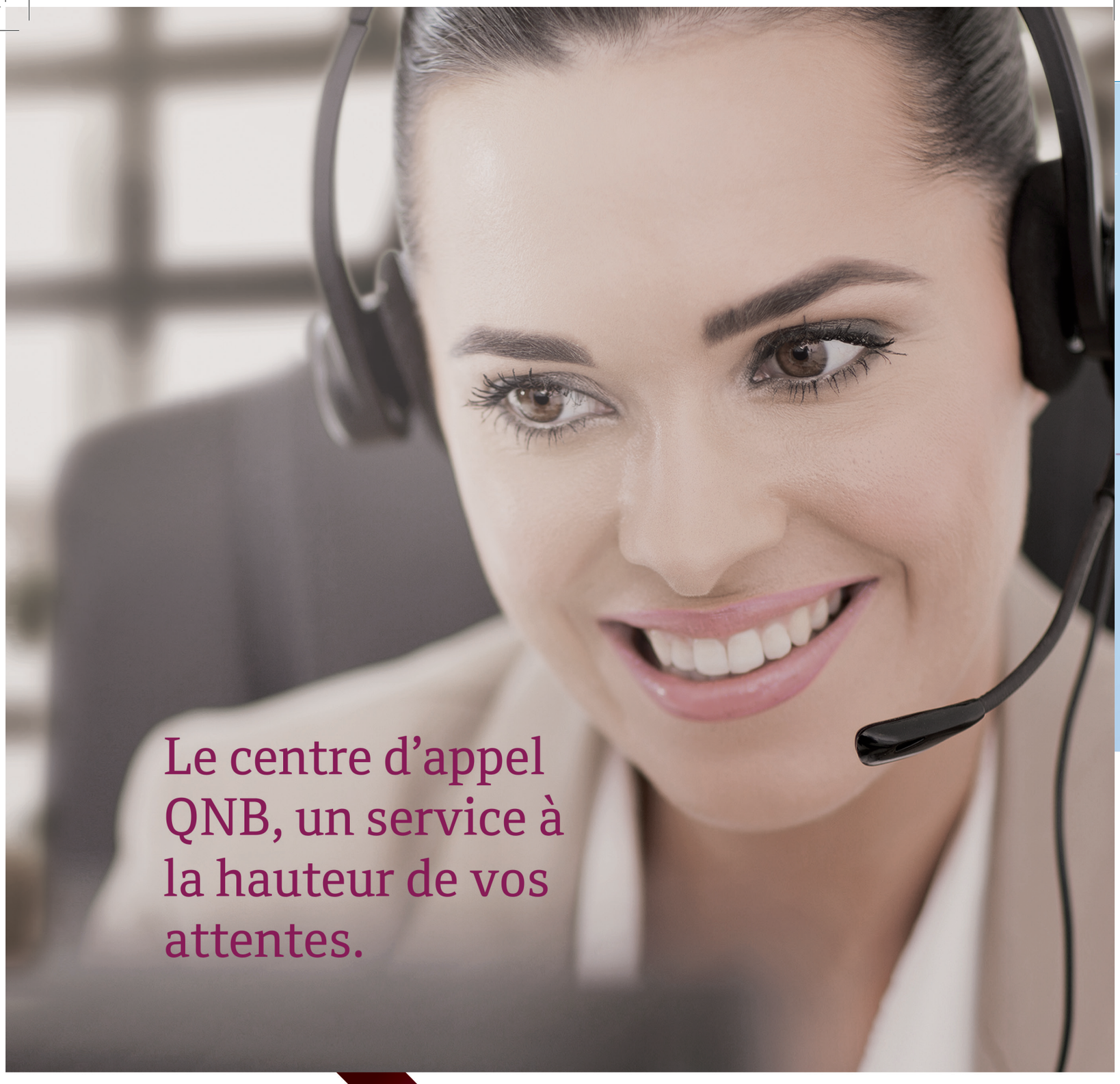

QNB

Le centre d'appel QNB Tunisia, un service à la hauteur de vos attentes.

QNB Tunisia met à votre disposition une équipe de conseillers professionnels pour vous assister dans vos transactions bancaires relatives aux : comptes, crédits, chèques/cartes, E-services.

Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi de 10h à 18h.

Appelez le 36 00 40 00 (Tarif appel standard selon les opérateurs) ou visiter qnb.com.tn

■■■ 11 millions d'habitants. Pour construire cette vision, nous aurons besoin d'investissements et de travail, et cela créera à court terme beaucoup d'emplois pour bâtir les infrastructures nécessaires. Cela pourra signifier une intensification de la dépense publique pour pouvoir avancer, mais les retombées à moyen terme pourront changer totalement la face de notre économie et de notre société.

Il est à noter que l'Egypte du Président Al Sissi a réussi à doubler la capacité du Canal de Suez en un an. Ce projet pharaonique était jugé irréaliste par bien des pays et entreprises, surtout en un an. L'Egypte a prouvé qu'elle pouvait le faire. Cela a redonné beaucoup de fierté aux Egyptiens, et ce n'est qu'un début. ■■■

■■■Autour du Canal, il y a des projets de villes nouvelles et de multiples développements industriels. C'est un investissement qui est initiateur d'une boucle vertueuse… En même temps, il y a de nombreux projets de voies ferrées pour relier des capitales africaines : Bolloré travaille à relier Niamey (Niger) à Cotonou (Bénin) où il gère le port, dans un cadre de partenariat public-privé, et une entreprise chinoise travaille sur la voie ferrée qui va relier Bamako (Mali) au port de Dakar (Sénégal). Enfin, notre voisin algérien a investi avec le Qatar dans une nouvelle usine sidérurgique à Bellara : $2 milliards pour une usine qui produira entre autres des rails…

Alors oui, si nous sommes ambitieux, une voie ferrée qui relierait un port tunisien à l'Afrique de l'Ouest nous positionnerait clairement comme une plateforme pour le continent. Le lead-time pour nos marchandises sera réduit à moins d'une semaine. Une nouvelle route commerciale serait créée. Le transport des personnes serait aussi facilité et démocratisé, permettant ainsi à plus de Tunisiens de se rendre ailleurs sur le continent et de fournir à nos universités et cliniques plus d'étudiants et de patients. Un tel projet, multinational, changerait durablement les perspectives de développement de toute la région et changerait clairement la donne géostratégique. Avec le Canal de Suez, une nouvelle route reliant l'Asie, avec ses deux poids lourds (la Chine et l'Inde) à l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nigeria, censé devenir le 3e pays le plus peuplé au monde en 2050, sera créée, en remplacement du passage par le Cap de Bonne Espérance. Cette route relayera aussi le trafic à partir de l'Europe.
Quel pourrait être le tracé à envisager ?

A partir de la Tunisie, on peut imaginer un chemin via la Libye et un autre via l'Algérie. Aujourd'hui, la voie algérienne est à privilégier. De l'Algérie, on passera par le Niger, le Mali ou la Mauritanie… comme la voie Niamey-Cotonou est en cours de réalisation, le plus simple (et le plus sûr) sera le Niger. En Tunisie, nous avons déjà un tracé qui relie la mer aux confins de l'Algérie. Aucune expropriation ne sera nécessaire. Il s'agit du tronçon Sfax-Gafsa. Cette voie ferrée, réalisée en 1899 sous forme de concession, a été financée par des privés. Elle a été prolongée en 1913 vers Tozeur et en 1916 vers Gabès. A l'issue de la concession, elle a été retournée à l'Etat. Entre Sfax et Gabès, nous avons le port de Skhira, qui est déjà un port pétrolier, et à côté duquel existe le projet de la 2e raffinerie du pays, qui aura l'avantage de ne pas être loin de la Libye aussi. Notre tracé, côté tunisien, pourrait donc être Skhira-Gafsa-Tozeur… Il aura l'avantage de toucher 5 gouvernorats en grande partie défavorisés : Gabès, Sfax, Sidi Bouzid, Gafsa et Tozeur. Par la suite, à partir de Tozeur, direction Hassi Messaoud en Algérie, important site pétrolier, puis Tamanrasset, lieu mythique du désert algérien, ensuite Agadez, ville historique du Niger, avant d'arriver à Niamey, sa capitale…

Selon le tracé précis qui sera adopté, le trajet complet Skhira-Cotonou sera entre 4 600 et 5 100 km. La partie qui reste à construire est de l'ordre de 4 000 km, essentiellement en Algérie. Le projet devra avoir une composante développement économique sur son tracé, avec mise à niveau des villes traversées. Il aura aussi une composante sécuritaire, facilitée par la croissance économique. Avec une moyenne de 50 km/h, un train reliera Skhira à Cotonou en 4 jours. Il est sans doute trop tôt pour avancer un coût, mais au vu des projets actuels de Bolloré et de China Railways Construction Company et de leurs budgets annoncés, on peut penser à une enveloppe entre 10 et 20 milliards de dollars. Il faut ensuite prévoir entre 2 et 4 milliards de dollars pour la partie port en eaux profondes qui va avec. Mais ce projet existe déjà dans nos cartons. Il suffira d'en déplacer l'implantation d'Enfidha vers Skhira… Sur un plan budgétaire, c'est beaucoup et peu à la fois. Un tel projet peut se financer facilement en PPP et en impliquant des bailleurs de fonds multilatéraux. Un tel investissement n'est rien au vu des résultats majeurs attendus. L'élément critique est avant tout politique. Il faut la vision, la volonté, la négociation avec les Etats impliqués et la capacité d'exécution. Cela étant, comme disait Gandhi, vous ne saurez sans doute jamais quel est le résultat de vos actions, mais si vous ne faites rien, il ne se passera rien !■

S.Z.

“A partir de la Tunisie, on peut imaginer un chemin via la Libye et un autre via l'Algérie. Aujourd'hui, la voie algérienne est à privilégier. De l'Algérie, on passera par le Niger, le Mali ou la Mauritanie… comme la voie Niamey-Cotonou est en cours de réalisation, le plus simple (et le plus sûr) sera le Niger. En Tunisie, nous avons déjà un tracé qui relie la mer aux confins de l'Algérie. Aucune expropriation ne sera nécessaire.”

millenium
immobilière

APPARTEMENTS A VENDRE
A SIDI MAHERSI - NABEUL

RESIDENCE MERIDIANA

Tel: 71 190 946
26 726 326

Essaraya el hamra de Tripoli, siège du pouvoir à l'époque ottomane

Il y a 220 ans : un corps expéditionnaire tunisien à Tripoli

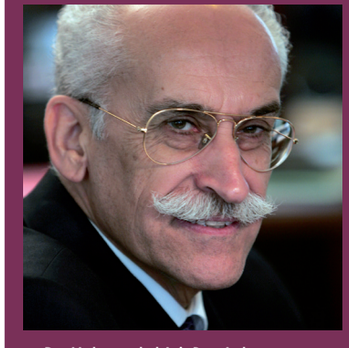

Par Mohamed el Aziz Ben Achour

Conquise par les Ottomans en 1551, l'actuelle Libye fut d'abord érigée en beylik administré par un bey (élevé plus tard au rang de pacha) relevant directement du gouvernement ottoman. En 1711, cependant, cette province devint le théâtre d'une expérience dynastique et d'autonomie calquée sur le modèle tunisien mis en œuvre par les beys mouradites au XVIIe siècle et poursuivi avec succès par les beys husseïnites à partir de 1705.→

Le pacha de Tripoli Ahmed I Karamanli (1711-1745) entreprit en effet de réunir tous les pouvoirs entre ses mains et de fonder une dynastie. Cela n'alla pas sans heurts et, quelques années plus tard, vers 1793, un violente querelle familiale allait avoir des conséquences graves sur la stabilité du pays et mettre en péril la dynastie. Youssouf, un des fils du pacha Ali b. Mohamed. b. Ahmed I Karamanli, tua un de ses frères, se rebella contre son père, noua des alliances avec des tribus et se rendit maître de Menchia, la campagne attenante à Tripoli. Dans ce contexte de

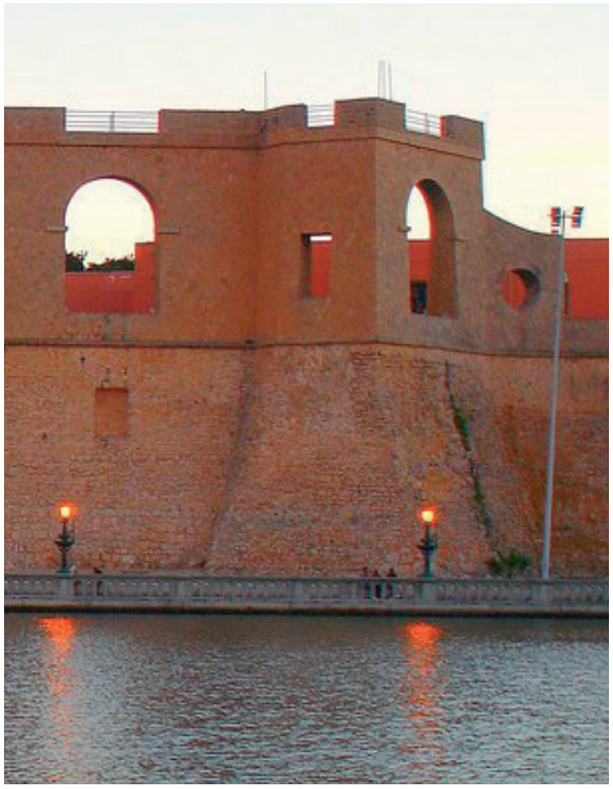

désordres, le sultan Sélim III, qui ne voyait guère d'un bon œil les ambitions «indépendantistes» de son vassal tripolitain, entreprit de rétablir l'ordre et du même coup de ramener la province sous l'autorité directe de son gouvernement. Il confia cette mission à un membre de l'oligarchie militaire turque d'Alger, de surcroît frère de l'amiral de la flotte ottomane, Ali Borghol. En juillet-août 1793, Ali débarqua à la tête de ses troupes, chassa les Karamanli du pouvoir, vainquit la résistance menée par les princes et rétablit l'autorité directe du gouvernement ottoman qu'il représentait en qualité de gouverneur mandaté par le sultan.

Ali Pacha Karamanli dut s'enfuir et trouva refuge auprès du bey de Tunis, Hammouda Pacha (1782-1814) qui le reçut royalement et le logea au palais de la Abdelliya de La Marsa. Ses fils Youssouf le rebelle et Ahmed réussirent à le rejoindre dans son exil tunisois. L'affaire aurait pu s'arrêter là – du moins pour les Tunisiens – si Ali Borghol n'avait pas eu l'idée d'étendre son entreprise au beylik de Tunis. Pour ce faire, il donna l'ordre à un de ses lieutenants d'occuper l'île hautement stratégique de Djerba. Ce qui fut fait le 30 septembre 1794.

Pour le bey de Tunis, le péril était de taille. La stabilité du régime acquise de haute lutte par lui-même et par ses aïeux était de nouveau menacée par une intervention extérieure. Depuis 1705 et même avant, la menace venait plutôt de la régence ottomane d'Alger et il faudra attendre la victoire des troupes de Hammouda Pacha en juillet-août 1807 pour apaiser les relations avec les voisins de l'ouest ; voici maintenant que la menace venait de la Tripolitaine. Il fallait donc réagir, et vite.

Après consultation de ses proches collaborateurs, le bey Hammouda prit la décision d'envoyer des troupes avec pour mission de libérer Djerba, chasser Ali Borghol de Tripoli et remettre les Karamanli à la tête du pachalik de leur aïeul. Le plan mis en œuvre consistait dans la constitution de deux corps d'armée : un qui se rendrait par mer en direction de Djerba et le second qui irait par voie de terre avec pour mission de prendre Tripoli. Le commandement fut confié à deux généraux : Ali Djaziri, officier expérimenté et marin aguerri, à la tête des soldats chargés de la reconquête de Djerba, et le ministre et beau-frère du bey, Mustafa Khodja, comme commandant en chef de l'expédition de Tripolitaine. Le 17 octobre 1794, l'avant-garde de l'armée de Mustafa Khodja, commandée par le bach-hanba Ellouh et composée des troupes d'élite d'origine kabyle, les fameux zwâwa, des cavaliers des tribus makhzen, ainsi que du prince Youssouf Karamanli et ses hommes, quitta Tunis en direction de l'extrême sud. Le 2 novembre, le gros des troupes, ayant à leur tête Mustafa Khodja, muni par le bey des pleins pouvoirs

■ Youssouf pacha bey Karamanli

civils et militaires, partit à leur suite, accompagné du prince Ahmed fils de Ali Pacha Karamanli et ses gens. Cette armée comprenait les janissaires de Tunis, l'artillerie et la cavalerie des lanciers (mzarguiya) des différentes tribus bédouines tunisiennes auxquels se joignirent les cavaliers des tribus du makhzen du sud, tandis que dix mille chameaux et diverses embarcations reliant les ports de Tunis, Sfax et Gabès assuraient, par terre et par mer, l'approvisionnement de la troupe en vivres et munitions.

Ayant pénétré en Tripolitaine, l'armée beylicale n'eut pas à engager le combat pour dégager la voie menant à Tripoli car elle fut accueillie en amie par les tribus libyennes dont les notables firent de nouveau allégeance aux Karamanli, à l'exception d'une tribu dite des Jarâjira que 4 000 cavaliers tunisiens furent chargés ■■■

■ Hammouda pacha (portrait présumé)

■■■de réduire. L'armée de Mustafa Khodja arriva sous les murs de la ville le 16 janvier 1795. De violents combats opposèrent aussitôt les troupes beylicales aux soldats de Borghol chargés de la défense de Tripoli. des tribus de la campagne de Menchia, pourtant naguère partisanes de Youssouf Karamanli mais sans doute hostiles à la présence militaire tunisienne, refusèrent, elles aussi, de se soumettre et il fallut toute l'opiniâtreté des soldats beylicaux : janissaires, artilleurs, cavaliers de l'odjak du Kef et de la tribu des Methelith, précise l'historien Ben Dhiyaf, pour venir à bout de la résistance. Le 20 janvier, Tripoli fut investie par les troupes du bey de Tunis. Ali Borghol prit la fuite et la population, ayant obtenu la promesse de l'amân de la bouche même de Mustafa Khodja, fit sa soumission. Le général tunisien, dont la mission était aussi de rétablir le pouvoir héréditaire des Karamanli, convoqua alors les oulémas, les officiers de haut rang et les notables et leur fit faire allégeance au prince Ahmed fils de Ali. Quant à son frère Youssouf, il fut investi des fonctions de bey du Camp, et de ce fait, responsable du maintien de l'ordre dans les territoires où se déplaçaient les tribus bédouines. La sécurité de la ville fut assurée par les Tunisiens. Et il semble que ceux-ci n'aient pas commis de pillage car Ben Dhiyaf nous rapporte que les Tripolitains riches, voyant leurs biens et ceux de leurs compatriotes protégés, firent cadeau de 100 000 pièces d'or (mahboub) à l'armée beylicale.

Une fois le pouvoir des Karamanli restauré et l'ordre rétabli, les hommes de Mustafa Khodja levèrent le camp et regagnèrent leur pays. La cérémonie de la victoire eut lieu au palais du Bardo le 12 mars 1795.

Quant à l'expédition de Djerba, elle commença le 8 novembre 1794, lorsqu'une flotte de 40 vaisseaux quitta le port de La Goulette à destination de Djerba où elle arriva le 25. Les troupes beylicales commencèrent d'abord par libérer deux navires marchands tunisiens en provenance d'Alexandrie capturés par Qara Mohamed, le gouverneur de l'île nommé par Borghol, le maître de Tripoli. Une fois le débarquement réussi, le combat fut engagé et les Tunisiens prirent assez aisément le dessus, puisque le 2 décembre, Ali Djaziri se rendit maître de l'île et y restaura l'autorité du bey de Tunis. 400 soldats ennemis furent faits prisonniers. Certains insulaires ayant pactisé avec les hommes de Qara Mohammed, le chef de l'expédition tunisienne décida de livrer Djerba au pillage, à titre de représailles. La population, terrorisée, envoya à Tunis une députation chargée de renouveler expressément l'allégeance des insulaires au pacha bey et d'implorer son pardon que celui-ci, magnanime, leur accorda. Il prit aussi quelques mesures d'apaisement comme le limogeage du caïd-gouverneur dont les excès auraient été une des raisons de la passivité des Djerbiens lors de l'arrivée des troupes de Borghol.

C'est donc sur un succès complet que s'acheva l'opération visant à récupérer la partie occupée du territoire tunisien et à soutenir énergiquement les Karamanli dans leur reconquête du pouvoir.

Toutefois, Hammouda Pacha, prince intelligent, se rendait bien compte ■■■

STAR econstat

1ère Application Mobile de Déclaration d'Accident Automobile en Tunisie

Déclaration Sinistre

Auto remplissage, aide aux croquis et génération de constat

Suivi de Dossier

Consultez et suivez l'avancement de votre dossier en temps réel

Vidéo Conférence

Rejoignez nos conseillers et partenaires en vidéo conférence

Numéros d'urgence

Contactez police, pompier, assistance

Géolocalisation

Géo-localisez et rendez-vous dans nos agences et centre d'expertises les plus proche

STAR econstat *Rapide, facile et efficace*

Disponible sur Google play

STAR ASSURANCES تأمينات

Toujours plus proche de ses clients

www.star.com.tn

آمي للتأمين
AMI Assurances

Epargne ETUDE

PROSPEO STUDIIS

Assurance
MARITIMES SUR
CORPS DE PLAISANCE
OU BÂTEAU DE PLAISANCE

Assurance
AUTO «EVE»

Assurance MALADIE

Assurance CHAUFFEUR

Assurance
RESPONSABILITÉS
CIVILE EXPLOITATION
SPORT NAUTIQUE

Assurance RISQUE
DES ENTREPRISES

Assurance
MULTIRISQUE
HABITATION

Assurance
TRANSPORT
SUR FACULTÉS

تأمنّك
وآطّمنك

www.assurancesami.com

adverbase 95 60 22 80

■ Le palais El Abdelliya à La Marsa, résidence de Ali pacha Karamanli durant son exil

■■■ que l'expédition de Tripoli n'a été couronnée de succès parce que la puissance militaire impériale du sultan, son suzerain, n'avait pas été réellement mise à contrbution. Il comprit aussi qu'après une telle manifestation d'autonomie et de souveraineté, il convenait d'envoyer d'urgence une ambassade pour soumettre au padichah les marques du respect le plus humble et de l'allégeance la plus solennelle de la part du pacha bey de Tunis. Il décida donc, en mai-juin 1795, de confier cette mission délicate entre toutes à son brillant ministre Youssouf Saheb Ettabâa. Celui-ci s'en tira fort bien, puisque non seulement la froideur du premier accueil à Constantinople ne tarda pas à se dissiper et que les remontrances ne furent pas bien sévères mais qu'il ramena de son voyage une superbe corvette et quantité d'armes, cadeaux du sultan au bey de Tunis. Mieux encore, l'habile Saheb Ettabâa réussit même à obtenir le firman et le caftan d'investiture pour Ahmed Karamanli en qualité de pacha de Tripoli à la place de son père Ali et pour son frère Youssouf en tant que bey !

Ainsi prit fin cet épisode passionnant de l'histoire des relations tuniso-libyennes. Il met en lumière le caractère énergique de Hammouda Pacha, sans doute un des plus illustres des monarques tunisiens, sa perspicacité, son habileté à maintenir– au besoin, par le recours à la force armée– la stabilité du trône de ses ancêtres et l'autonomie du pays tout en ménageant les susceptibilités de la Sublime Porte. A Tripoli, les princes Karamanli, revenus au pouvoir, voulurent suivre de nouveau l'exemple tunisien mais les querelles au sein de la famille reprirent rapidement. Elles connurent une aggravation lorsque, en 1832, Youssouf Pacha, après un règne de 37 ans (marqué par des troubles internes et externes, notamment un conflit avec la marine des Etats-Unis entre 1801 et 1805) abdiqua au profit de son fils. Ce qui eut pour effet la rébellion des autres princes. Le pays fut la proie d'une guerre civile et en 1835, le sultan Mahmoud II décida de mettre au pas le pachalik de Tripoli en destituant la dynastie régnante et en confiant l'administration de la province à des gouverneurs. La Libye demeura ainsi sous administration directe du gouvernement impérial ottoman jusqu'à la conquête italienne en 1911.■

Md. A. B.A.

ATL Leasing,
L'allié de votre succès

ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois.
En fin de période vous en devenez propriétaire.

ATL
LEASING

Plus qu'un leasing...

Abbas Bahri, le savant patriote

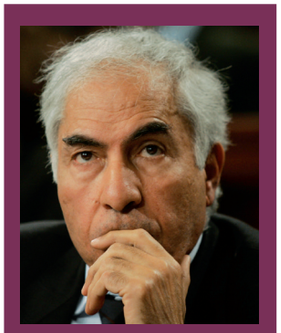

Par Ahmed Friaa

La communauté scientifique vient d'être endeuillée de nouveau par la disparition précoce de l'un de ses plus brillants représentants, en la personne de feu Abbas Bahri. Que Dieu miséricordieux l'accueille dans Son immense paradis.→

Abbas Bahri vient en effet de nous quitter, à l'âge de 61 ans, après un âpre combat qu'il a mené, avec courage et dignité, contre une redoutable maladie.

Il était mondialement reconnu comme l'un des meilleurs mathématiciens dans sa spécialité qui est l'analyse et plus spécialement la théorie dite des Equations aux dérivées partielles (EDP,) qui joue un rôle majeur dans les différentes sciences, notamment en sciences physiques et en sciences de l'ingénieur. Pour simplifier, en s'adressant aux non-spécialistes, le physicien, comme l'ingénieur, est souvent confronté à l'établissement de relations modélisant le lien entre variations d'effets à des variations de causes. Cela se traduit en général par des équations faisant intervenir des dérivées partielles, en un sens bien défini, de même que par un ensemble de conditions. La théorie dont Abbas se trouve être l'un des plus éminents représentants a précisément pour objet l'étude de telles équations en vue d'en trouver des solutions et proposer des méthodes permettant leurs résolutions, en plus d'autres aspects plus techniques. C'est une spécialité fascinante qui se trouve à la confluence de plusieurs branches des mathématiques.

Après de brillantes études secondaires à Tunis, Abbas s'est vu sélectionné pour effectuer des études en classes préparatoires aux grandes Ecoles en France. Il fut admis brillamment à la prestigieuse Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris, en section mathématiques. Il y obtint son agrégation de mathématiques et entama la préparation d'une thèse de doctorat d'Etat en mathématiques qu'il présenta brillamment. Il entama ensuite une remarquable carrière d'enseignement et de recherche à l'Ecole Polytechnique à Paris, au sein des universités parisiennes et plus tard aux Etats-Unis, où il intégra, en qualité de professeur, la prestigieuse université Rutgers, à New York, et où il décéda le 10 janvier dernier.

J'ai connu Abbas à la fin des années 70. C'était à l'occasion de la présentation de ma thèse de doctorat d'Etat à l'université de Paris VI, à laquelle il assista en compagnie de plusieurs doctorants tunisiens. Dans la soirée de ce jour-là, nous fûmes conviés, quelques camarades tunisiens et moi, à un dîner chez notre ami Mohamed Jaoua qui préparait lui ■■■

■■■aussi une thèse en mathématiques à l'Ecole polytechnique. Ce fut l'occasion de mon premier contact avec Abbas. Tout au long de la soirée, un thème avait fait l'objet d'un débat fortement animé : A-t-on intérêt à rentrer au pays et à participer à la consolidation du jeune système universitaire tunisien, ou bien valait-il mieux rester à l'étranger et profiter des énormes possibilités et facilités qu'offraient les systèmes universitaires occidentaux en termes de facilitations et de perspective de carrière, en matière de recherche scientifique et de contacts avec les principaux acteurs de l'innovation scientifique ? Nous étions une minorité à défendre le choix du retour au pays. A posteriori, je doute que nous ayons eu raison, mais c'est un tout autre sujet.

Au cours de cette soirée, j'ai pu mesurer le degré de patriotisme de Abbas, la clarté de ses idées et la profondeur de ses analyses. Dès cette date, nous devînmes amis et restâmes en contact.

A la fin des années 80, je lui ai proposé un poste de professeur associé à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis (Enit) que je dirigeais, pour mettre en œuvre une idée qui lui était chère, à savoir créer une Ecole tunisienne de mathématiques de niveau international. Il en avait les capacités et ses relations au sein de la communauté scientifiques en Europe et aux Etats-Unis constituaient un facteur à même de faciliter la concrétisation de cette noble mission. Il accepta volontiers. Un problème sérieux s'est cependant posé. Selon la réglementation en vigueur à l'époque, tout candidat à un poste universitaire doit passer devant une commission nationale de recrutement ad hoc, quel que soit son statut par ailleurs. Est-ce alors raisonnable de faire passer devant une telle commission un scientifique mondialement connu et respecté de la trempe de Abbas Bahri qui a été recruté en qualité de professeur par les universités les plus prestigieuses à l'échelle internationale? C'est pour éviter ce genre de situations saugrenues qu'en coordination et avec le soutien de feu Mohamed Charfi, ministre de l'Education et des Sciences à l'époque, qu'un décret a été adopté, exonérant les professeurs tunisiens exerçant dans des universités étrangères reconnues de ce passage devant une commission de recrutement. Abbas fut le premier à en bénéficier et devint Professeur associé au département de mathématiques appliquées à l'Enit. Il entreprit un travail remarquable. Il passa la moitié de son temps à Tunis durant de nombreuses années et contribua à la formation de plusieurs générations de jeunes Tunisiens dont certains occupent aujourd'hui d'éminentes positions académiques en Tunisie et à l'étranger. Abbès Bahri fut un véritable précurseur et un patriote sincère.

Malheureusement, en 1994, quand j'ai pris mes fonctions, pour une courte période, à la tête du ministère de l'Education et des Sciences, je fus surpris de trouver sur mon bureau, parmi les premiers dossiers que j'avais à traiter, une demande de démission émanant précisément de Abbas. Il était déçu par le manque d'intérêt accordé pour l'immense travail qu'il entreprenait en faveur de la fine fleur de la jeunesse tunisienne et qui se traduisait notamment par la lourdeur des formalités administratives et le nombre de postes réduit ouverts au titre des postes d'enseignants à pourvoir et qui se traduisait par des situations absurdes faisant que des docteurs formés auprès des meilleurs spécialistes mondiaux dans leurs spécialités respectives se retrouvaient au chômage malgré les besoins de nombreuses institutions en personnels enseignants qualifiés. Abbas considérait que ses efforts ne servaient pas à grand-chose et préféra jeter l'éponge. Connaissant son sérieux et la pertinence de son approche, convaincu en outre que notre pays était en mesure de devenir un haut lieu des sciences mathématiques, où la recherche ne nécessite pas d'investissements lourds, seules les bonnes idées importent, et en vue d'éviter la reproduction d'une expérience malheureuse vécue par feu Mohamed Salah Baouendi, un autre éminent mathématicien tunisien, dont nous avions déploré également la disparition, il y a quelques années, et qui voulut avec ses collègues, Pr Mohamed Amara et Khalifa Harzallah, créer, au début des années 70, une Ecole tunisienne analogue de haut niveau en mathématiques, j'ai invité Abbas Bahri à un entretien et lui ai signifié qu'il était hors de question que j'accepte sa démission en l'assurant que tant que je serai là, toutes les facilités lui seront accordées pour mener à bien sa noble mission au service de notre pays. Nos liens d'amitié aidant, il finit par retirer sa démission et continua l'encadrement de plusieurs générations de nos jeunes mathématiciens.

Il y a peu de temps, il m'avait adressé un mail pour m'informer de ses ennuis de santé et de sa préoccupation de la situation générale dans notre pays. Il s'inquiétait également de la dégradation de la situation dans le monde scientifique : *«La situation scientifique se dégrade en Occident : peu de rigueur, beaucoup de spéculation et d'arrogance. Il y a un obscurantisme d'Orient, mais il y en a aussi bien un en Occident»*, m'avait-il écrit dans son dernier mail. En définitive, Abbas Bahri fut un mathématicien de haut niveau, lauréat de nombreuses distinctions prestigieuses, dont le Prix Fermat. L'Histoire retiendra de lui des avancées significatives dans sa spécialité. Il est en outre doté d'un esprit de rigueur peu commun, d'une capacité de synthèse et d'une érudition dont peu de personnes pourraient se faire prévaloir. C'est également un patriote, ayant toujours défendu son pays, œuvré pour son progrès. Il disposait en outre de qualités humaines qui empêchaient tous ceux qui l'ont connu et côtoyé de rester insensibles à son côté humble et attachant. Fidèle à ses convictions, comme à ses amis, il laisse une grande place dans nos cœurs.

La Tunisie vient de perdre non seulement un mathématicien d'envergure internationale, mais en même temps un véritable savant. Tout en pleurant sa disparition, nous sommes convaincus qu'il restera vivant de par ses remarquables apports à la science et de par son exemple en tant que savant et d'Homme, qui demeurera indélébile. Que Dieu lui accorde Son infinie miséricorde et que sa femme, ses enfants et tous ses condisciples et amis acceptent mes plus vives condoléances.
Allah Yarhmou.■

A.F.
Universitaire
Ancien Directeur de l'ENIT

LA PERLE DE CARTHAGE

Un Vrai Bijoux

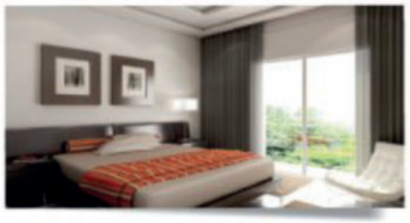

Un ensemble résidentiel de Haut Standing situé aux «Jardins de Carthage»

Pour toute information, veuillez contacter:

La Société Tuniso-Koweitienne d'el Emar

Tél: 98 255 725 /94 885 794 / 71 967 123

www.stke-emar.com

Remise des clés immédiate

Garantie 3 ans

The Creative Life

TCL

109

Photo non contractuelle.

Entrez dans un monde d'émotions

الكترو ستار
ELECTROSTAR

APPEL GRATUIT
N° Vert 80 100 500

Taïeb Triki
L'éducateur et l'écrivain très proche de Messaadi

La première génération des enseignants de l'indépendance de la Tunisie avait appris à apprécier ses hautes compétences. Taïeb Triki, qui vient de s'éteindre à l'âge de 95 ans, avait été chef de cabinet de Mahmoud Messaadi pendant les dix années qu'il avait passées à la tête du ministère de l'Education nationale. Et à ce titre, il avait largement contribué à la première grande réforme de l'enseignement. Il veillera à la création du Centre national pédagogique (CNP), dont il sera le premier P.D.G., et de l'Office national des œuvres universitaires (Onou). Il était aussi l'auteur de plusieurs nouvelles et livres pour enfants et avait traduit en arabe l'œuvre maîtresse de Flaubert, *Salammbô*. Parcours ! →

ACHETEZ VOTRE CAMION HYUNDAI AUJOURD'HUI ET PAYEZ DANS 90 JOURS ! *

* Offre valable jusqu'au 31 mars 2016 et dans la limite du stock disponible

N° vert 80 10 25 25

مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA

SOTUDIS
Chemin de réussite

Enfance

Né à Sfax le 27 août 1920 dans la maison familiale de son grand-père maternel. Orphelin à l'âge de 9 ans, il a très peu connu son père, Hassen Triki, Zeitounien et notaire. Sa mère Yasmina Ellouze, élevée dans la tradition, mais courageuse et ambitieuse, entreprend des travaux de couture pour payer les études de son fils. Son oncle, M. Ben Salem, féru de littérature et mari de l'une de ses tantes maternelles, lui inculque l'amour de la lecture. Il passe l'examen d'entrée en sixième, et dans la foulée le concours d'entrée à Sadiki, sur le conseil de ses maîtres, parmi eux M. Tahar Chaabouni, un ami de la famille, qui l'a beaucoup influencé par sa rigueur et sa culture.

Souvenirs de Sadiki

Taïeb Triki n'échappe pas à la magie sadikienne. De vocation scientifique, il prépare un bac maths élem, mais des professeurs remarquables comme Sadok Mazigh, Cheikh Fadhel Ben Achour, Cheikh Mokhtar Ben Mahmoud, Cheikh Abdelaziz Djaït et bien d'autres lui font découvrir la richesse de la littérature arabe et du Fikh. Le souvenir de Sadiki le plus cher se rapporte à Cheikh Fadhel Ben Achour qui avait pour habitude d'inviter un groupe de ses élèves, la veille des examens de fin d'année, à un goûter dans la propriété familiale à La Marsa, où on leur servait de la limonade et des pâtisseries. Cette relation profonde entre le professeur et son élève s'est prolongée bien au-delà des années Sadiki.

Études supérieures

N'ayant pas les moyens de faire des études d'ingénieur en France, il poursuit son cursus universitaire à l'Institut des hautes études, annexe de La Sorbonne à Tunis, où enseignaient d'éminents professeurs, dont Mahmoud Messaadi. Pour financer ses études, il occupe le poste de surveillant à l'Ecole normale de Tunis et se fait remarquer par messieurs Sahbi Farhat et Abed Mzali qui l'aident à intégrer la fonction publique grâce à ce poste. Licencié ès lettres et capésien, il enseigne au Lycée Carnot.

La vie syndicale

Très proche des syndicats, il occupe le poste de secrétaire général du syndicat de l'enseignement secondaire dans les années cinquante.

Mouvement national

Rejoint le Parti destourien très jeune. Actif dans le mouvement national, il échappe à une condamnation à mort car il était recherché sous le nom de son grand-père.

Il préside durant de nombreuses années la cellule destourienne d'Agareb.■■■

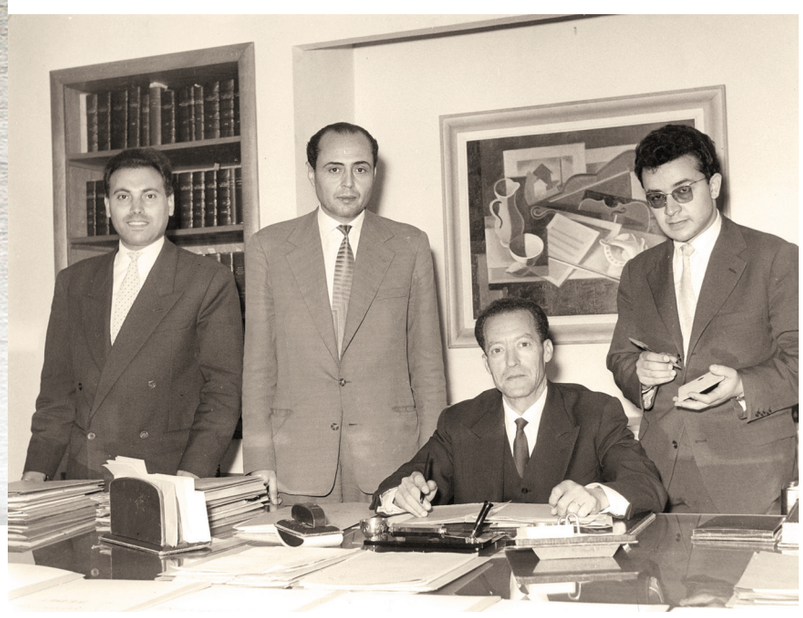

■■■ Ministère de l'Education nationale

Sa relation avec le ministère de l'Education remonte aux années cinquante, lorsque Monsieur Abed Mzali le charge de nombreuses missions durant la période de Lucien Paye, directeur de l'Instruction publique.

1958: il est nommé chef de cabinet du ministre de l'Education nationale, Mahmoud Messaadi.

La réforme de l'enseignement aux côtés de son professeur Mahmoud Messaadi est l'œuvre maîtresse de sa carrière (mai 1958- juin 1968)

L'équipe Messaadi sillonne la Tunisie pour la généralisation et l'unification de l'enseignement.

La création de l'Université tunisienne en 1958 est un autre défi. La création de la faculté de médecine est un grand moment. Vers la fin 1968, Taïeb Triki rejoint Mokhtar Laatiri pour le démarrage de l'Ecole nationale des ingénieurs de Tunis (Enit): un autre fleuron de l'enseignement supérieur. En 1970, il propose la création de l'Office national des oeuvres universitaires (Onou) et rédige les statuts du futur office qu'il dirigera pendant quelques années. Il fonde le Centre national pédagogique (CNP) et le dirigera jusqu'à son départ en retraite anticipée, afin de se consacrer à ses premières amours, l'écriture et la littérature enfantine.

Taïeb Triki l'écrivain

Ses premiers écrits remontent aux années cinquante. Il publie de courtes nouvelles dans les revues *Al Nadwa* et *Al Fikr*. Un nouveau genre littéraire qu'étudient plus tard ses collègues et amis Tawfik Baccar, Mongi Chemli et beaucoup d'autres. Cette littérature intéresse également les sociologues et même le juriste Yadh Ben Achour qui fait allusion aux livres de Taïeb Triki: *«le Sha'b concret des faubourgs, des ports, des cafés, des champs devient un centre d'intérêt littéraire ...»* (Yadh Ben Achour, Politique, religion et droit dans le monde arabe; p.164). En effet, Yadh Ben Achour parle de concepts en devenir, *« 'Adl, Dawlah, Haq, Siyada, Sha'b»* et identifie le phénomène dans les titres suivants: Salem Alhaouet, Saïd El Hammel, Slaiem El Farzit. De son côté, Mongi Chemli parle de réalisme social dans les écrits de Taïeb Triki, alors que Tawfik Baccar insiste sur les tableaux de grande misère décrits dans certains titres.

• *Sindabâdul-fadâ :* Taïeb Triki lance un défi avec ce livre, afin de montrer les capacités de la langue arabe à s'adapter à toutes les formes de littérature.
• *Chajaratul-lawz:* un roman semi-autobiographique qui démontre l'amour et l'attachement de l'auteur à ses racines, à la terre et surtout au «jnène» que chérissait tant sa mère, Yasmina Ellouze.
• *Salammbô (2008) :* l'auteur considère la traduction de Salammbô en arabe comme la pièce maîtresse de sa carrière d'écrivain. Lycéen à Sadiki, il préparait ses examens avec certains camarades sur la colline de Byrsa, près de la Basilique Saint Louis, afin de fuir les habitations froides et humides de la Médina de Tunis où il habitait. Ces petites excursions ont ravivé en lui l'amour de l'histoire de sa chère Tunisie et de Carthage. D'après lui, ces petits détails, bien enfouis, l'ont très probablement poussé à élire domicile à Carthage et à traduire l'œuvre colossale de Flaubert.

Rédacteur en chef de la revue *Qaws Quzah* durant douze ans (1984-1996), il traduit des dizaines de contes pour enfants. Il écrit pour la radio nationale de nombreux textes à lire dans l'émission *«Mutalaat»* et traduit quelques chapitres du *Petit Prince* de Saint-Exupéry. Il écrit également de nombreux textes pour une émission à thème, *«Wahi al Fusul»*.

Taïeb Triki est décédé chez lui, à Carthage, le 31 janvier 2016.■

R.T.

VISA PLATINUM BUSINESS

Accédez à la classe BUSINESS PREMIUM

En plus d'une gestion optimisée de vos frais professionnels, faites bénéficier votre entreprise et vos collaborateurs de services bancaires et extra-bancaires de haut niveau et profitez d'une multitude d'avantages exclusifs auprès de prestataires se trouvant dans le monde entier.

SOCIETE GENERALE
UIB
الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

VISA
Platinum Business

شمس FM

تونس الكبرى
101.7 FM

بنزرت
95.7 FM

قفصة
88.7 FM

صفاقس
96.2 FM

الوطن القبلي
106.5 FM

المنستير
90.6 FM

القيروان
107.0 FM

سوسة
93.7 FM

شمس FM، وين إنت، وين أحنا

www.shemsfm.net

Tayeb Saddiki, homme du théâtre du vivant

Par Raja Farhat

Quand nous avions pris place à bord de l'avion de Marseille ce printemps lointain, Fadhel Jaziri, Jaibi et moi-même étions intrigués par notre mission définie par Si Chedli Klibi, ministre de la Culture : assister au nouveau spectacle de notre ami Tayeb Saddiki, « Rissalat Al Ghofrane » du dramaturge Ezzeddine Madani, en séjour d'écriture à Casablanca, depuis le coup de colère de Bourguiba contre sa pièce «Ez Zenj»?.→

Au Théâtre de Casablanca, nous avons retrouvé notre ministre florentin et Tayeb Saddiki, complice de cette intrigue de bon aloi, fit bien les choses : le spectacle dont il assura une scénographie de miniaturiste précieux était aussi intense et lumineux que le texte magistral de l'écrivain aveugle de Maarrat Al Nomane, pionnier du voyage initiatique vers l'au-delà faisant fi de tous les tabous salafistes, et révéla une divine comédie que Dante Alighieri découvrira quelques siècles plus tard.

Le spectacle fut donc agréé par le ministre et programmé au Festival de …Tabarka, loin des polémiques tunisoises. Madani, rassuré, retrouvait du coup la place qui lui était due sur la scène littéraire depuis des années. L'artiste solidaire avait pudiquement et naturellement joué son rôle.

Place donc aux brillants festins de la haute société marocaine où Tayeb, séducteur impénitent, était adulé par toute la bourgeoisie fassie et marrakchie qu'il savait valoriser par ses envolées inoubliables sur les métiers d'art et son sens du négoce ainsi que sa capacité séculaire à contenter à la fois les faqihs conservateurs et le makhzen visionnaire. Notre voyage ne pouvait se conclure sans cette incursion codée dans l'univers de Marrakech, la cité rouge du sud.

Il fallait bien le Palace de la Mamounia et ses fastes, la calèche légère et ces longs moments face au minaret de la Koutoubia, jumeau de la Giralda de Séville, les tombeaux saadiens, et enfin la Halqa de Jemaa El Fna, pour nous communiquer la fascination enfantine que notre guide éprouvait encore face au miracle millénaire de cette cité unique aux origines de notre propre histoire almohade et hafside. Ces images et ces voix, ces éclats de rire me sont revenus au milieu de la marée humaine qui accompagnait Tayeb Saddiki à sa dernière demeure au Cimetière des Martyrs de Casablanca en ce mois de février 2016.

Avec nos fidèles amis présents, nous étions surpris de voir réunis, spontanément, tous les publics, toutes les couches sociales, la plupart des partis et des associations, les familles intellectuelles et artistiques qui ont contribué à faire de notre Tayeb l'une des personnalités les plus aimées du Maroc et du Maghreb. Le protocole royal, discret et efficace, avait donné un caractère solennel à cette grande marche populaire marquante. Le soir, le lendemain, nous ne pouvions trahir la mémoire ■■■

الكلمة ليك

VOUS ÊTES SUR ÉCOUTE

Tél : 72 279 188
Fax: 72 279 177
Mobile : 28 222 601
E-mail : commercial@capradio.tn

91,5
105,6
95,2
CAP
FM
La 1ère Radio du Cap Bon...

www.capradio.tn

■■■du cher disparu sans rappeler à quel point sa philosophie hédoniste, son humour cinglant ont toujours adouci le drame de la séparation des êtres chers. La grande galerie des personnages et des épisodes cocasses qu'il sut réécrire et enjoliver sont donc revenus pour le faire revivre en nous. Si Mahiéddine Bach Tarzi, maître autoproclamé et reconnu de l'opérette et du vaudeville des théâtres algériens, comme l'ami Abdelkader Aloula, abattu par un salafiste à Oran, talentueux metteur en scène à l'esprit volontiers facétieux, admirateur fou d'Ismail Yacine, le fellah égyptien, Youssef Wahbi Bey, le grand peintre tunisien Zoubeir Turki, véritable modèle, et l'équipe du Café de Paris de Gorgi à Ammar Farhat, son jeune collègue, le prince Aly Ben Ayed, ainsi que ses monstres sacrés de la scène française dont il perpétuait le souvenir, de Maître Jean Vilar à son compatriote Michel Galabru, enfant d'al Jadida.

Avec l'écrivain et journaliste Abdallah Stouki, compagnon de toujours, alité dans son impressionnante bibliothèque de Rabat, encore éprouvé par cette disparition annoncée, nous avons repris les épisodes largement ignorés des moments de splendeur mais aussi les misères de sa vie d'artiste iconoclaste qui paya parfois le prix fort de son impertinent itinéraire. Goguenard, l'artiste considérait comme fugaces ses recherches formelles sur un nouveau théâtre arabe inspiré par les «formes préthéâtrales du spectacle». Pourtant, ses célèbres «Maqamat» de Hamadhani, revisitant les textes millénaires de cette nouvelle écriture de la vie des gens humbles, à l'esthétique épurée inspirée du miniaturiste Wassiti, avaient marqué la scène arabe et internationale par leur saine originalité qui rompait avec les mille copies du théâtre contemporain.

Stouki avait raison de souligner la solitude de Tayeb dans un monde culturel captif de modèles et d'emprunts rendus stériles par ses filiations doctrinaires fatiguées. La bureaucratie décida un jour de démolir le vieux hangar du Théâtre municipal de Casablanca en promettant de le remplacer par un chef-d'œuvre. Fatigué d'attendre, Saddiki s'installa sous un chapiteau bleu à Derb Ghallaf, souk populaire de sa ville. Le Théâtre des gens était né avec un répertoire riche et *«avarié»*, disait-il.

Dix, vingt tentatives ponctuèrent les dernières années de l'artiste. Les hommages se multipliaient au Festival de Carthage, à l'Institut du monde arabe à Paris et ailleurs …

La maladie vint interrompre ce voyage et suspendre les travaux de son Théâtre de Mogador, son tribut à cette ville atlantique qui le vit naître, avec son ami André Azoulay, et dont il respira les embruns avec bonheur, hanté les scansions sensuelles des anciens esclaves noirs.

Il y a encore tant à dire Tayeb, mais Tunis, Alger et d'autres cités arabes sourient encore à l'évocation de tes fréquents et brillants passages …Tu nous reviendras !■

R.F.
Dramaturge tunisien

102.5 Mhz
Sousse
Hammamet
Nabeul Sud
Zaghouan

104.4 Mhz
Kairouan
Sidi Bouzid
Kasserine
Seliana

89.4 Mhz
Monastir

91.6 Mhz
Mahdia
Sfax

FM

Jawhara

تابعوا "بوليتيكا"
على الجوهرة FM

من الإثنين إلى الجمعة من 12:00 إلى 14:00

www.Jawharafm.net

La Constitution tunisienne, deux ans après (2014 -2016)*

Le regretté Professeur Guy Carcassonne affirmait : *«[U]ne bonne Constitution ne peut suffire à faire le bonheur d'une Nation, une mauvaise peut entraîner son malheur»* . La Constitution du 27 janvier 2014 n'est sûrement pas susceptible à elle seule de faire le bonheur du peuple tunisien, de répandre la liberté, la dignité et la justice sociale, principaux slogans de la révolution de décembre-janvier 2011 ; mais sa devancière, la Constitution du 1er juin 1959, à coup de révisions, de bricolages, de détournements, de violations, a entraîné le malheur du peuple tunisien. C'est la raison pour laquelle son abrogation a été parmi les revendications de la Révolution de la liberté et de la dignité de décembre 2010-janvier 2011.

La Constitution, dite de la «IIe République tunisienne», est grosso modo une bonne Constitution. Ses principes généraux et sa garantie des droits et libertés sont conformes aux standards internationaux. Elle a pu servir de cadre à l'émergence d'un régime politique et démocratique. Il convient donc d'en prendre soin, de n'y toucher qu'avec précaution et réflexion et éviter de retomber dans les errements du passé en y introduisant notamment des révisions conjoncturelles destinées à résoudre un problème passager ou à détourner une procédure.

Il ne faut cependant pas croire que la Constitution de 2014 est intouchable. L'ambition des Constituants de 2011 fut de remédier aux défauts et dérives institutionnelles qui ont miné la Constitution du 1er juin 1959 de la Ière République et finalement entraîné son effondrement politique. Cependant, la nouvelle Constitution du 27 janvier 2014 est loin d'être parfaite. Elle comporte plusieurs lacunes. Elle comporte surtout des insuffisances de taille au niveau de l'ingénierie constitutionnelle, outre des choix fondamentaux contestables dont l'inopportunité s'est révélée à l'épreuve de l'application.

Rappelons certains faits :

• La Constitution a mis du temps pour voir le jour. Son processus d'élaboration fut émaillé de crises. Elle est l'œuvre d'une Assemblée nationale constituante (ANC) théoriquement élue pour *«élaborer la Constitution dans un délai maximum d'un an à compter de la date de son élection»* , mais qui a superbement ignoré la limite temporelle qui lui a été fixée, outre le fait qu'elle a outrepassé l'objet de son mandat strictement constituant.

■ Par Rafâa Ben Achour • Professeur émérite

• La constitution du 27 janvier 2014 a été adoptée la veille par un vote quasi unanime de 200 voix pour, 12 contre et 4 abstentions. Son caractère consensuel ne saurait être mis en doute. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. La Constitution a été signée lors d'une séance solennelle de l'Assemblée nationale constituante (ANC), tenue le 27 janvier 2014, par le président de la République, le président de l'ANC et le chef du gouvernement. Elle a été publiée en arabe au JORT N°57 en date du 10 février 2014, et sa traduction française officielle le 20 avril 2014, dans un N° spécial du JORT.■■■

■■■• D'une manière générale, et en la comparant à d'autres constitutions contemporaines, aussi bien de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, voire de l'Europe, la Constitution tunisienne de 2014 se situe en excellente position et fait sans aucun doute avancer l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales. Elle marque une nouvelle ère d'une société ayant rompu définitivement avec un pouvoir autoritaire et s'inscrit résolument dans un processus démocratique . Il reste qu'elle comporte des zones d'ombre et des ambiguïtés importantes, et tout dépendra de l'application et de l'interprétation qui seront données aux dispositions en question.

• Enfin, la Constitution a voulu mettre en place un régime parlementaire rationalisé quelque peu inspiré du modèle de la loi fondamentale allemande, avec notamment la transposition du modèle allemand concernant la mise en jeu de la responsabilité du gouvernement suite au vote d'une motion de censure . Dans la réalité, la Constitution, voulant absolument éviter le régime présidentiel , et sa dérive, le régime présidentialiste , a mis en place un régime de primauté de l'Assemblée. Dans cet ordre d'idées, nous partageons l'avis de Jean Gicquel à propos des cycles constitutionnels en France, pour qui *«[u]ne période d'affirmation de la légitimité démocratique … [est] en même temps, presque toujours, une période de dictature d'Assemblée»*.

• Une année après les élections législatives et présidentielles d'octobre-novembre 2014, les lacunes se révèlent et le régime mis en place, qui reprend pratiquement le régime institué par la loi constitutive du 16 décembre 2011, institue, d'une part, un déséquilibre flagrant entre les pouvoirs législatif et exécutif au détriment de ce dernier et, d'autre part, un déséquilibre au sein de l'exécutif au détriment du président de la République. Ce dernier, bien qu'élu au suffrage universel direct, se trouve dépourvu de moyens d'action efficaces. A cela s'ajoute un mode de scrutin à la proportionnelle avec plus forts restes qui n'avantage pas l'apparition d'une solide majorité parlementaire. Le risque de crise est réel en cas de désaccord entre les deux têtes du pouvoir exécutif, surtout s'ils appartiennent à des familles politiques différentes. Sur ce point, et à plus ou moins brève échéance, la Constitution devra sûrement être revue. A notre avis, notre pays a besoin, pour citer encore une fois Guy Carcassonne d'un *« régime parlementaire à direction présidentielle»*.

Deux ans sont passés depuis l'adoption de la Constitution. Notons que les institutions politiques majeures se sont mises en place. En effet, les élections législatives et présidentielles de novembre 2014 ont abouti à la mise en place de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), à la désignation d'un président de la République et à la nomination d'un gouvernement ayant la confiance de l'ARP. En somme, le pouvoir exécutif est bien en place et les mécanismes constitutionnels relatifs à leur fonctionnement sont en vigueur

Mais, à ce jour, toutes les dispositions du texte constitutionnel ne sont pas entrées en vigueur. Dans certains domaines, ce sont les dispositions transitoires qui continuent de s'appliquer. Elles n'ont pas encore épuisé leurs effets de droit. Par ailleurs, un dépassement des délais prescrits par la Constitution est enregistré dans la mise en place d'institutions constitutionnelles d'une importance capitale dans la concrétisation des objectifs de la Constitution de mise en place d'Etat de droit : il s'agit notamment du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et de la Cour constitutionnelle.

Dispositions transitoires n'ayant pas épuisé leurs effets

Le chapitre X de la Constitution est relatif aux *«dispositions transitoires»*. Il est composé de deux articles : l'article 148 et l'article 149. ■■■

**Conférence prononcée le 10 février 2016 au siège de la Maison de Tunisie. Cité universitaire. Paris*

Carcassonne (Guy). La Constitution, Paris, Ed du Seuil, Coll. « les Points », 2004, p :33.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de parler de Ière et de IIe République, imitant en cela la France, car en Tunisie, il n'y a qu'une seule et unique République, celle proclamée le 25 juillet 1957. Depuis, il n'y a pas eu rupture de l'ordre républicain ainsi que cela s'est passé en France lors du passage de la Ière (1792 – 1799), à la IIe (1848 – 1851), à la IIIe (1870 – 1940), à la IVe (1946-1958) Républiques.

Décret N° 2011-1086 du 03/08/2011 portant convocation du corps électoral pour l'élection de l'Assemblée nationale constituante pour le 23 octobre 2011. Cf. Ben Achour (Rafâa). «Qu'adviendra-t-il de l'ANC ?», La Presse de Tunisie, 04/09/2012, p : 9.

Cf. en ce sens : Ben Achour (Rafâa). « La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 », Revue française de droit constitutionnel, N° 100, décembre 2014, p : 783 – 801.

www.inteieurs.com.tn

intérieurs®

Tél : 71 863 611

MOBILIER DE BUREAUX

LA ROBE NE FAIT PAS LE MEDECIN
SON BUREAU OUI

SHOWROOMS:

LA SOUKRA - SOUSSE KANTAOUI - SOUSSE SAHLOUL
SFAX - BEJA - GABÈS - ALGER - TRIPOLY - ABIDJAN

■■■ En réalité, seul l'article 148 (composé de neuf § dont certains comprennent plusieurs alinéas) nous intéresse, l'article 149 étant consacré à la justice militaire.

Certains paragraphes de l'article 148 conditionnaient l'entrée en vigueur de certains articles, voire chapitres de la Constitution, à *«l'élection de l'ARP»* ou à *«l'élection du président de la République»* ou *«jusqu'à ce que le premier gouvernement obtienne la confiance de l'ARP»* ou à partir de *«la date de proclamation des résultats définitifs des premières élections législatives»* ou des *«premières élections présidentielles»*. Les § faisant référence à l'une des élections - législatives ou présidentielles- sont aujourd'hui caducs.

Cependant, d'autres § n'ont à ce jour pas épuisé leurs effets, maintenant ainsi en suspens des pans entiers de la Constitution. Il en va ainsi de l'alinéa 6 du § 2 de l'article 148 en vertu duquel *«les dispositions du chapitre VII relatif au pouvoir local entrent en vigueur dès l'entrée en vigueur des lois qu'il prévoit»*. A ce jour, les lois sur le pouvoir local n'ont pas été adoptées et il est fort probable de voir l'entrée en vigueur du chapitre VII suspendue pendant de longs mois encore, même si le nouveau ministre des Affaires locales a prédit l'organisation des premières élections municipales et éventuellement régionales avant la fin de l'année 2016. A ce propos, je ne sais pas trop s'il faut blâmer la Constituante ou la féliciter pour n'avoir pas enserré le législateur dans un délai rigoureux comme elle l'a fait par ailleurs. A la lumière du non-respect quasi systématique des délais prescrits par l'article 148 et des acrobaties interprétatives qu'on a dû faire parfois, il vaut mieux louer l'ANC pour cette sage omission.

Il en va de même du § 2 alinéa 3 de l'article 148 qui diffère l'entrée en vigueur des dispositions de la 2e section du chapitre V de la Constitution relatives à la justice judiciaire, administrative et financière à l'exception des articles 108 à 111. Ainsi l'application d'une douzaine d'articles demeure suspendue à la mise en place du CSM.
Quid à présent des dispositions dont l'entrée en vigueur est assortie d'un délai de rigueur ?

Le non-respect des délais

L'article 148 de la Constitution a prévu des délais bien précis pour la mise en place de certaines institutions constitutionnelles, dont notamment le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour constitutionnelle mais aussi les *«instances constitutionnelles»*.

Le CSM

D'après l'article 148 § 5, «la mise en place du CSM intervient dans un délai maximum de six mois à compter de la date des élections législatives. Or, les élections législatives eurent lieu le 26 octobre 2014. Les résultats officiels furent proclamés le 21 novembre 2014 (Décision n° 34 de l'Instance supérieure indépendante pour les élections portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives 2014). Il faut noter que le gouvernement avait présenté, dès le 12 mars 2015, un projet de loi organique (Projet N° 16/2015) qui a été laissé de côté par la Commission de législation générale. Cette dernière élabora un projet propre à elle différent du projet gouvernemental, l'a soumis à l'assemblée plénière qui l'adopta le 15 mai 2015 à 131 voix pour, 14 contre et 8 abstentions ; après l'expiration du délai constitutionnel de six mois à compter de la date des élections législatives. Un recours en inconstitutionnalité du texte adopté fut introduit devant l'IPCCPL le 22 mai 2014. L'IPCCPL conclut à l'inconstitutionnalité de la procédure suivie et renvoya le texte à l'ARP pour une nouvelle délibération . Ainsi, tout était à refaire et on s'éloigna encore plus du délai. Le 13 novembre 2015, le projet de loi portant création du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) modifié était de nouveau adopté par 143 voix pour, une contre et sept abstentions. ■■■

D'après Jean Gicquel, le régime parlementaire peut être défini en termes juridiques comme étant le « régime dans lequel les organes de l'Etat collaborent et dépendent mutuellement. La collaboration fonctionnelle, autant qu'élargie, se joint à la révocabilité mutuelle ». Gicquel (Jean) et Gicquel (Jean-Eric), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Lgdj, 2013, 27e édition, § 260, p : 145

Article 97 § 2 : «Le retrait de la confiance au gouvernement requiert la majorité absolue des membres de l'Assemblée et la présentation d'un candidat en remplacement du gouvernement dont la candidature doit être approuvée lors du même vote et que le président de la République charge de former un gouvernement».

Le régime présidentiel, «le mal nommé », se définit d'après Jean Gicquel comme étant « celui dans lequel les pouvoirs (ou les organes de l'Etat) s'absorbent dans leurs fonctions respectives, s'isolent l'un de l'autre et se contentent d'une collaboration minimale. Il combine la spécialisation fonctionnelle et l'irrévocabilité mutuelle». Gicquel (Jean) et Gicquel (Jean-Eric), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Lgdj, 2013, 27e édition, § 256, p : 143.

Le même auteur considère le régime présidentialiste comme un régime de « concentration de l'autorité au bénéfice du chef de l'Etat… Il existe un saut qualitatif entre la condition du chef de l'Etat qui n'est rien (régime parlementaire) ; quelque chose (régime présidentiel) et celle… où il est tout ou peu s'en faut». Gicquel (Jean) et Gicquel

NOUVELLE GAMME DES CAMIONS
RENAULT TRUCKS

RENAULT TRUCKS DELIVER

designed by 2com creative

PARCE QU'UN
CAMION
DOIT ÊTRE
UN CENTRE DE PROFIT

LOUKIL VÉHICULES INDUSTRIELS
الوكيل للعربات الصناعية

LOUKIL VÉHICULES INDUSTRIELS: Route de sousse GP1 km 1.5 - Jbel Jeloud - Tunis
Tél: 71 494 962 / 71 484 100
Mob.: 29 456 721
Email: contact@lvi.tn .

www.renault-trucks.tn

RENAULT TRUCKS

جديد

وحدو في البنّة

PUBLICIS IMPACT

■■■ Cependant, et comme le lui impose la loi, le président de la République déféra, le 23 novembre 2015, le nouveau texte à l'IPCCPL qui le déclara, le 22 décembre 2014, une nouvelle fois, la procédure suivie par l'ARP contraire à la Constitution. Ainsi, plus d'une année après les élections législatives d'octobre 2014, le CSM n'est toujours pas en vigueur et c'est toujours l'instance provisoire chargée de la supervision de la justice judiciaire qui continue d'exercer les fonctions dévolues au CSM.

La Cour constitutionnelle

Le délai imparti par la Constitution pour la mise en place de la Cour constitutionnelle est d'une année « à compter de la date des élections législatives ». La loi organique portant création de la Cour constitutionnelle a été adoptée le 20 novembre 2015 (soit plus d'une année depuis les élections législatives du 26 octobre 2014). La loi organique, qui n'a pas fait l'objet d'un recours en inconstitutionnalité, fut promulguée le 3 décembre 2015 et publiée au JORT N° 98 du 8 décembre 2015. Ainsi, la CC est officiellement créée mais point mise en place. En effet, le début d'application de la loi sur la CC est subordonné à la mise en place du CSM puisque quatre des douze membres de la future Cour doivent être désignés par le CSM. C'est dire que la CC ne verra pas le jour dans un avenir proche. Nous irons jusqu'à prédire qu'elle ne verra pas le jour durant l'année 2016.

Les instances constitutionnelles indépendantes

La Constitution a prévu dans son chapitre VI la création de 5 instances constitutionnelles indépendantes :

- l'instance des élections
- l'instance de la communication audiovisuelle
- l'instance des droits de l'homme
- l'instance du développement durable et des droits des générations futures

- l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption

En vertu du § 5 de l'article 148, *« les dispositions du chapitre VI relatif aux instances constitutionnelles entrent en vigueur après l'élection de l'ARP»*. Or à ce jour, aucune de ces instances n'a encore vu le jour. Celles qui existent (ISIE, HAICA, INPDP, HCDHLF, INLCC) ont été créées avant l'élection de l'ARP. Certaines de ces instances ont même vu le jour avant la création de l'ANC sous l'ancien régime.

Ainsi des pans entiers de la Constitution ne sont toujours pas en vigueur. Il est grand temps pour que l'ARP adopte les lois nécessaires dans le respect de la lettre et de l'esprit du texte constitutionnel.■

R.B.A.
Professeur émérite
Université de Carthage
Juge à la CAfDHP

(Jean-Eric), déjà cité, § 279, p : 154.

Gicquel (Jean) et Gicquel (Jean-Eric), déjà cité, Paris, Lgdj, 2013, 27e édition, § 840, p : 437

Carcassonne (Guy), « On ne constitutionnalise pas le sarkozysme », Le Monde, 22/07/2008.http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/07/22/guy-carcassonne-on-ne-constitutionnalise-pas-le-sarkozysme_1075815_823448.html

Publiée au JORT N° 94 du 21 novembre 2014.

Décision no 2015-2 du 08/06/2015: relative aux projets de loi organique relatif au Conseil supérieur de la magistrature (Le texte est publié uniquement en langue arabe). JORT N° 047 du 12/06/2015

Décision N° 03/2015. JORT N° 103 du 25 décembre 2015.

• Par Habib Touhami

Un problème politique mal posé

Des voix s'élèvent pour exiger la dissolution de l'ARP et la tenue d'élections législatives anticipées, alors que d'autres appellent carrément à la démission du gouvernement. C'est méconnaître les origines du mal politique qui ronge la Tunisie que de poser le problème dans ces termes. Si des élections anticipées sont organisées sans que le mode de scrutin aux législatives ne soit remplacé par un mode majoritaire uninominal à deux tours, les élections aboutiront exactement à la même configuration politique lénifiante et destructrice que le pays connaît depuis 2011 quand bien même pourrait-on observer à cette occasion un déplacement du centre de gravité de la coalition appelée à gouverner vers la droite ou vers la gauche. Il n'existe en effet aucune chance pour que la proportionnelle de liste puisse dégager une majorité parlementaire stable et responsable et il n'existe pas davantage de chance de voir les coalitions politiques et gouvernementales se constituer dans la clarté et la transparence, sans chantage des petits partis charnières et sans inflation ministérielle.

Si le gouvernement actuel est remplacé par un autre sans que les dérives de la double mainmise qu'exercent sur lui la présidence de la République et l'ARP ne soient corrigées, cet autre ne sera en fin de compte qu'un clone du gouvernement précédent quand bien même devrait-il réunir des femmes et des hommes d'une envergure supérieure. Aucun gouvernement ne peut se battre concomitamment contre le terrorisme, le marasme économique, le chômage, le laisser-aller administratif et citoyen, les trafics en tous genres et les fuites fiscales et sociales avec des chances de l'emporter si certains moyens, légaux je le précise, ne lui sont pas octroyés, et d'abord le moyen de gouverner par ordonnance pour une période déterminée.

Face à une situation exceptionnelle et hors norme, les hommes, les moyens, les décisions à prendre et le mode de gouvernement devraient être exceptionnels et hors norme, eux aussi. Ce n'est pas ce qui prévaut actuellement dans le choix des gouvernants ni même dans les attentes de la majorité de la population. Pire, parmi ceux que les Tunisiens positionnent comme détenteurs du destin du pays, certains ne se gênent pas d'agir ouvertement avec cynisme, alors que d'autres se conduisent ostentatoirement comme les «immigrés» revanchards de la Révolution française, rentrés au pays dans les bagages de «l'étranger» avec pour objectif de saigner leurs compatriotes à blanc et d'exiger encore plus de faveurs et de considération.

Dans ces conditions, que l'ARP soit dissoute ou non, que le gouvernement soit renvoyé ou pas, le problème politique du pays ne sera pas résolu pour autant puisque le mode de scrutin aux législatives et le cadre institutionnel continueront à faire obstacle à tout changement réel dans la représentation politique et le type de gouvernement.■

H.T.